

RÉUNION DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
Jeudi 13 juillet 2023

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

M. OLLIER - Nous avons le quorum, nous pouvons commencer notre séance.

Chers collègues, vous trouverez sur table la Newsletter que la Métropole vient de publier, une plaquette sur l'axe Seine, qui montrera les efforts considérables qui sont fournis dans ce domaine, enfin, un exemplaire de BeauxArts magazine qui traite de la Métropole sur le plan culturel.

Nous aborderons d'autres sujets le moment venu.

A. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 14 avril 2023

M. OLLIER - Les différents groupes n'ont pas fait état de réactions particulières. Y en a-t-il dans la salle ? Je n'en vois pas. Le procès-verbal est adopté. Je vous en remercie.

B. Délibérations

❖ **Solidarité**

1. Fonds de soutien aux communes pour la restructuration et la reconstruction des bâtiments, mobiliers et matériels municipaux endommagés

M. OLLIER - La première délibération stratégique de notre réunion porte sur la solidarité dont nous devons faire preuve, au sein de notre Conseil métropolitain, notamment par rapport aux événements tragiques que nous venons de vivre. Je n'ouvrirai pas un débat, je veux simplement dire qu'il y a beaucoup de compassion pour les victimes de cette tragédie, beaucoup de solidarité. En tant que Président de la Métropole, j'ai un immense respect pour chacun et chacune d'entre vous qui êtes

Maire, Adjoint au Maire, Conseiller délégué, Conseiller municipal, Présidente ou Président d'un territoire.

Nous avons été confrontés à quelque chose auquel nous ne nous attendions pas et qui a été d'une violence extraordinaire. Je tiens à vous rendre hommage, à vous remercier individuellement, chacune et chacun d'entre vous. Je regarde mon ami, Patrick JARRY, le Maire de Nanterre, ma ville voisine, il est le premier à être solidaire. Je regarde aussi Vincent JEANBRUN et son épouse, Mélanie NOWAK, qui est Conseillère métropolitaine. Vous savez ce qui est arrivé. J'espère que l'enquête judiciaire permettra de clarifier les choses et de punir les coupables.

Vous avez été admirables et je suis fier d'être le Président de la Métropole des Maires. Quand on est confronté à ces difficultés, que reste-t-il face à la violence ? Il reste l'État. Merci à l'État, merci aux forces de l'ordre, aux pompiers qui nous ont toujours aidés. Le reste, ce sont les Maires. Chacune et chacun, dans vos communes, quelles que soient vos sensibilités politiques, vous avez été d'un courage exceptionnel. Je tiens à vous remercier, à vous dire combien j'ai du respect pour vous. Comme vous, je suis un Maire. Comme vous, je partage les mêmes difficultés. Personne n'a failli à sa tâche.

Merci infiniment et merci pour cette solidarité dont vous avez fait preuve. Je renouvelle à chacune et chacun d'entre vous la marque de mon profond respect pour l'écharpe tricolore que vous portez, issue du suffrage universel. Vous avez fait honneur à cette écharpe. Merci à toutes et à tous.

(Applaudissements)

La Métropole a été la source de ces violences urbaines. Dans l'ensemble de l'aire métropolitaine, 115 de nos 131 communes ont été touchées, soit 87,8 % de l'ensemble métropolitain.

Nous ne pouvions pas rester sans réaction face à ce qui s'est passé. La réaction est de pouvoir vous aider. Je remercie celles et ceux qui m'ont aidé à prendre la décision que je vais vous proposer dans un instant, Laurent LAFON, le Secrétaire général de notre fonds métropolitain, Gilles CARREZ, le Président de la commission des Finances, Philippe LAURENT, le Délégué aux finances avec Alexandra CORDEBARD, le Préfet MOURIER, ainsi que toute notre équipe. Nous avons essayé de trouver la meilleure idée pour aider les 115 communes, qui ont des travaux à réaliser pour leurs équipements publics, qui doivent acheter de nouveaux véhicules de police.

Concernant le reste à payer, une fois que les assurances auront fait leur travail, nous nous sommes dit qu'il était opportun que la Métropole apporte son soutien. Nous l'avons apporté, et je vous en remercie, avec la Dotation de Solidarité Communautaire à hauteur de 42 M€, qui était un engagement que nous avons pris pour le fonctionnement de nos communes. Je pense que cette DSC va faire l'unanimité au sein de notre assemblée.

Ici, il s'agit d'investissement. Nous avons dégagé 15 M€ pour créer un fonds de soutien aux communes destiné à la reconstruction de leurs bâtiments, mobiliers urbains et pour racheter des véhicules de police qui ont été détruits ou endommagés. Laurent LAFON m'a demandé la création d'une ligne budgétaire particulière. Je viens d'en parler avec M. BAGUET, il y a quelques instants. Tout le monde semble d'accord pour affecter une ligne particulière aux véhicules de police, mais qui soit plus forte que celle que nous avons dans le cadre du FIM.

Ce fonds de soutien me paraît essentiel. Dès lors que vous l'aurez voté, nous nous mettrons au travail, à partir d'un recensement précis qui sera effectué avec les Maires et les services de l'État, afin que nous puissions apporter – avec la plus grande justice et la plus grande équité – le soutien dont chacune et chacun a besoin.

Monsieur le Vice-président aux Finances souhaite-t-il intervenir ?

M. LAURENT - En effet, comme le Président OLLIER vient de le dire, nous proposons au vote de l'assemblée un fonds spécial pour venir en aide aux communes qui ont subi des dommages, après épuisement des autres dispositifs, non seulement les assurances, mais également ceux de la Région qui a voté un fonds d'urgence de 20 M€. Pour l'instant, l'État n'annonce pas de participation financière,

mais des processus administratifs accélérés pour la reconstruction des mobiliers urbains qui ont été détruits. D'ailleurs, le projet de loi habilitant le gouvernement à prendre une ordonnance en ce sens est débattu aujourd'hui même au Parlement.

Il vous est proposé un fonds de 15 M€ en AP et l'inscription en DM n°1 (qui sera présentée tout à l'heure) des crédits de paiement à hauteur de 5 M€ pour 2023.

Dans la mesure où notre fonds viendra à la fin du processus, c'est-à-dire une fois que tous les autres financements auront été épuisés, il est probable que nous n'ayons pas des crédits de paiement à une hauteur importante pour 2023, compte tenu des délais. En revanche, les 15 M€ vaudront évidemment pour la suite, notamment pour 2024, une fois que les processus seront achevés.

Pour résumer, ce sont 15 M€ d'autorisations de programme, 5 M€ en crédits de paiement pour 2023. Lors du budget 2024, nous verrons les crédits de paiement qui seront à inscrire.

M. OLLIER - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur GONZALES.

M. GONZALES - Merci, Monsieur le Président.

Au nom du groupe Les Républicains et apparentés et en mon nom personnel, la mairie de ma ville ayant été détruite à 90 % par un incendie, je voudrais sincèrement vous remercier. Cela fait chaud au cœur, en cette période très difficile où nous nous sentons désemparés à bien des égards. Ce type d'aide va dans le sens de la continuité du service.

Vous le savez, c'est le sens pratique que nous donnons. Nous devons maintenant nous relever le plus vite possible et assurer la continuité du service. Merci beaucoup.

M. OLLIER - Merci pour ce soutien, cher Didier. Tu le sais, la Ville de Rueil-Malmaison, qui est limitrophe de Nanterre, a eu également trois équipements publics brûlés. Nous sommes tous logés à la même école, même si ce ne sont pas toujours les mêmes équipements qui ont été touchés.

Monsieur DECHY.

M. DECHY - Monsieur le Président, chers collègues, je me joins aux remerciements de mon collègue précédent. Ce fonds de soutien est très précieux pour les communes de la Métropole qui ont connu des dégradations importantes à la suite de ces violences inacceptables. La Métropole est pleinement dans son rôle. Au nom du groupe écologiste, je tiens à saluer cet effort financier.

Mes chers collègues, en tant qu'élus locaux, nous avons été une fois encore en première ligne, avec un sentiment parfois d'abandon de l'État, au plus fort des violences. Mardi dernier, plusieurs d'entre nous étions à l'Élysée. Le message a été relativement clair : « *Circulez, il n'y a pas grand-chose à voir. Tout cela n'est pas une question de moyens.* » Pourtant, ces événements méritent que nous prenions le temps de nous interroger. Je n'entrerai pas aujourd'hui dans un débat, qu'il faudra toutefois poser un jour clairement sur la table, qui concerne le regard que porte notre société sur les habitants de nos quartiers populaires. Aujourd'hui, je souhaite simplement témoigner que la violence des propos que les habitants de nos quartiers ont subies ces derniers jours a été une vraie meurtrissure pour bon nombre d'entre eux.

L'objectif de mon intervention est de partager avec vous quelques éléments, afin de nourrir le débat autour des enjeux métropolitains qui sont devant nous.

Quand on s'intéresse finement à nos quartiers populaires, il faut penser les flux en termes de mobilité sociale plutôt que la réalité à un instant T. De manière statique, les quartiers populaires concentrent toujours les mêmes difficultés, mais pour autant, ils sont de réels espaces de mobilité sociale puisque, tous les dix ans, plus de la moitié de la population se renouvelle. On observe un double phénomène. Les quartiers populaires sont les espaces de promotion sociale les plus forts que connaît notre pays, mais dans le même temps, une minorité de leurs habitants est enfermée dans une spirale de précarité.

Ces quartiers sont tout sauf des ghettos, mais parce qu'ils concentrent les logements sociaux les plus abordables, ils voient les personnes en mobilité sociale ascendante être remplacées par des personnes qui sont souvent en grande difficulté.

Je vois le débat qui s'engage sur la construction des logements très sociaux en dehors des QPV. Mes chers collègues, la question qu'il va falloir se poser collectivement et sereinement est de savoir où nous allons construire. Notre Métropole, par petits pas, se construit dans une logique intéressante. En tant que Maires, élus locaux, à travers notre action au quotidien, nous sommes les deux pieds dans la glaise, loin de la polarisation inopérante du débat qui fait rage actuellement.

Au-delà de nos divergences politiques, nous devons nous montrer à la hauteur des attentes de nos habitants, en nous donnant les moyens d'un rééquilibrage territorial. C'est une question de cohésion sociale, d'égalité et de fraternité.

Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci, cher François. Le moment n'est pas venu d'avoir ce débat, mais nous l'aurons forcément, puisque notre SCoT répond à certaines questions que tu as soulevées. Effectivement, ce sont des questions très pertinentes et je t'en remercie.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais mettre aux voix cette délibération.

Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en suis infiniment reconnaissant.

Je viens de me rendre compte que j'ai oublié de désigner le secrétaire de séance. Il s'est assis à mes côtés sans que nous l'ayons désigné. Êtes-vous d'accord pour désigner M. BOULARD en tant que secrétaire de séance, puisque M. GESELL, qui est le plus jeune, doit partir tout à l'heure ? *(Pas d'opposition)*

C. Compte-rendu des délégations d'attributions du Conseil de la Métropole au Bureau et au Président en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales

M. OLLIER - Je pense que vous les avez vues.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

Je vous remercie.

❖ Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

2. Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Métropole du Grand Paris

M. OLLIER - Je vais passer la parole à Pierre-Yves MARTIN dans un instant. Des amendements ont été déposés, cinq par Pierre-Christophe BAGUET, six par nos collègues écologistes, notamment Émile MEUNIER. Sylvain RAIFAUD souhaite intervenir dans le débat.

Avant de passer la parole à Pierre-Yves MARTIN, je souhaite dire un mot. Le travail qui a été réalisé sur le SCoT est exceptionnel. Ce n'est pas une virgule, une décision que l'on prend en cinq minutes, comme si de rien n'était. Ce document de près de quatre kilos est le fruit d'un travail de nos services de presque cinq années, sous la houlette de Valérie LENAIN, que je tiens à remercier parce qu'elle part à la retraite. Après notre séance, nous ferons un petit pot de l'amitié pour la remercier pour tout son travail, car c'est elle qui a supporté ces 160 réunions publiques et techniques, trois assemblées des Maires, 70 commissions, une vingtaine d'ateliers techniques, 1 812 observations qui ont été analysées depuis 2021. Valérie, je tiens à vous rendre hommage et à vous remercier. Sans vous et votre équipe, que je remercie également, ce SCoT n'aurait pas pu être élaboré. Merci.

(Applaudissements)

Ce travail a fait l'objet d'un premier arrêt qui a été voté à 94,2 % de nos conseillers métropolitains. Soyez-en encore remerciés. Aujourd'hui, nous avons un problème de compatibilité du SCoT avec le SDRIF. Nos services travaillent avec les services de la Région, afin que cette compatibilité puisse être effective et opérationnelle par rapport au premier arrêt que nous avons voté. Par conséquent, il n'est pas souhaitable que nous changions quoi que ce soit par rapport au premier arrêt. En effet, si nous changions quoi que ce soit, nous arrêterions la machine et la Métropole sans SCoT serait comme un canard sans tête.

Cette métropole a besoin de cet axe de structuration pour les quinze années à venir. Il va nous permettre, je l'espère avec le vote d'aujourd'hui, d'entrer dans les faits à partir des décisions que vous avez prises en toute liberté, après ces fameuses réunions publiques et ces 1 812 observations (qui ont été analysées). Avec nos équipes, avec Pierre-Yves MARTIN, avec tous les Vice-présidents, nous avons essayé de faire au mieux avec vos propositions, aussi bien celles de nos collègues Front de gauche que celles de nos collègues écologistes, socialistes, centristes et républicains. Nous avons essayé de trouver la voie médiane. Je m'adresse aux centristes, ils doivent comprendre ce que je veux dire quand je parle de la voie médiane. Non pas que je sois centriste, mais si nous voulons être raisonnables, nous devons trouver un chemin commun, un chemin de convergence qui permette aux uns et aux autres d'accepter que les excès de certaines positions ne soient pas défendus et que nous retenions seulement ce qui est important pour nous toutes et pour nous tous pour les quinze années à venir. Je crois que c'est ce que nous avons fait au premier arrêt, j'espère que c'est ce que nous allons faire aujourd'hui.

Pierre-Yves, je te cède la parole pour présenter notre SCoT. Puis, nous étudierons les amendements et nous voterons.

M. MARTIN - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, nous arrivons à la fin d'un processus de six années au cours duquel nous avons réalisé plus de 160 réunions politiques et techniques, trois assemblées des Maires, 70 commissions, une vingtaine d'ateliers techniques. Le Président l'a rappelé, nous avons arrêté ce SCoT en janvier 2022, avec un vote à hauteur de 94,2 %. À l'issue de l'année 2022, une enquête publique et de consultation des personnes publiques associées a été enclenchée. À cette occasion, nous avons obtenu zéro avis défavorable, 36 avis favorables avec des réserves, qui ont été étudiées par les services, dix avis favorables. Lors de l'enquête publique, il y a eu 907 observations et 266 contributions.

Il faut retenir que la commission d'enquête publique a émis un avis favorable avec une seule réserve. Cette réserve concernait l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Trois prescriptions ont été modifiées (60, 62 et 66), afin de prendre en compte cette réserve.

Il y a eu sept recommandations, certaines réclamant des éléments de suivi plus précis, notamment du SCoT et de son élaboration, d'autres souhaitant une mise en adéquation avec le SDAGE et le PGRI (qui ont été adoptés après l'arrêt du SCoT en 2022).

L'élaboration du SCoT comporte quatre principes. Les PLU devront être compatibles avec le DOO et non pas conformes. Cela laisse une place importante à la création des PLUi dans les territoires. Le SCoT sera protecteur, il fera écran par rapport au SDRIF, ce qui confère une certaine liberté.

À noter également tout le travail qui a été réalisé pour trouver un consensus avec l'ensemble des membres du conseil métropolitain. Certes, ce SCoT n'est pas parfait, mais quel document est parfait ? Le code de l'Urbanisme est-il parfait ? Aujourd'hui, ce SCoT, qui fixe douze orientations générales, 136 prescriptions, est le plus grand dénominateur commun entre nous. Il permet de fixer les orientations de cohérence territoriale et des rééquilibrages territoriaux. Il permet également de fixer des axes importants sur la pleine-terre, la protection de nos zones pavillonnaires, la mise en place de la transition énergétique. Les cartes relatives aux mobilités ont été conservées en prenant en compte tous les éléments qui avaient été apportés par les villes, notamment sur les tracés qui étaient déjà réalisés, ceux qui étaient en cours, ceux qui étaient en projet.

Il est important de montrer que ce SCoT est l'aboutissement d'un travail commun qui permet aujourd'hui de montrer l'ambition de la Métropole qui est d'avancer et de faire au moins un plan schéma directeur commun.

Voilà, Monsieur le Président, pour cette présentation rapide. Je sais que des amendements ont été déposés, nous pourrions en discuter.

M. OLLIER - Merci Pierre-Yves. Merci pour le travail que tu as fait. Tu as été au feu en permanence, tu as été confronté à bon nombre de réactions, au cours de ces six années, qui n'ont pas été très faciles. Tu l'as fait avec beaucoup de patience et de compétence, je tiens à te rendre hommage pour cela.

Lorsque je me suis déplacé dans tous les territoires, je me souviens avoir été confronté aux positions des Présidents de territoires et des Maires qui se posaient des questions tout à fait légitimes. Je crois que nous avons apporté des apaisements et des réponses nécessaires. Je ne reviens pas sur tout ce que nous avons fait depuis six ans.

Je tiens à souligner le caractère relativement exceptionnel des conclusions de l'enquête publique (un avis favorable). Cela rend hommage au travail qui a été mené en commun. Bien sûr, les préconisations qui nous ont été proposées ont été prises en compte. Je remercie les Présidents des groupes politiques, avec lesquels nous avons travaillé en permanence, qui nous ont permis de trouver les voies et moyens pour conclure cet accord.

Je comprends qu'il y ait des amendements. Certains avaient déjà été déposés pour le premier arrêt, je ne vois donc pas comment ils pourraient prospérer sur le deuxième. D'autres remettent en cause certaines choses qui ont été acceptées par tout le monde, ils impliquent de rouvrir un débat dont nous sortirions sans SCoT, si j'allais au bout de cette logique. Je ne pense pas que ce soit une solution positive pour l'ensemble de nos communes.

En effet, si des modifications substantielles intervenaient aujourd'hui, - qui ne sont pas opportunes, je me permets d'insister - cela pourrait créer une fragilité juridique pour l'ensemble de notre SCoT. Nous serions dans l'incertitude par rapport aux recours qui pourraient intervenir.

Je ne vous demande pas de retirer vos amendements, Mesdames et Messieurs les Conseillers métropolitains, mais je demande au conseil métropolitain d'être cohérent et logique par rapport au vote du premier arrêt, après tous les débats que nous avons eus.

Nous abordons les amendements, si vous le voulez bien.

L'amendement n°1 a été déposé par le groupe de Sylvain RAIFAUD. Soyez concis dans la défense des amendements, s'il vous plaît.

• Amendement n°1 déposé par le groupe Écologiste, Social et Citoyen

M. MEUNIER - Monsieur le Président, chers collègues, je vais être concis. D'abord, j'aimerais rappeler le contexte général. Il y a eu un premier arrêt du SCoT, une enquête publique et les conclusions de l'enquête publique. Mais attention, les conclusions de l'enquête publique ne sont qu'une partie de l'enquête publique. Il y a eu énormément de contributions de la part des associations environnementales, des experts, de la mission de l'autorité environnementale régionale. À la lecture de tous ces documents, et croyez-moi, les écologistes ont fait cette lecture, il en est ressorti que le SCoT était une bonne base, qu'il allait dans le bon sens, mais qu'il pouvait être amélioré sur plusieurs aspects.

Le premier aspect qui est pointé du doigt, ce sont évidemment les questions de pleine-terre. Vous le savez tous, nous ne sommes qu'au début de la crise actuelle et cela va être effroyable. La solution la plus efficace est d'arrêter de bétonner le sol, ce que le SCoT permet. Par conséquent, lorsque nous lisons les rapports d'expertise et que nous avons la chance de pouvoir encore améliorer le SCoT, oui, nous déposons des amendements.

Pardons Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec vous : ce n'est pas parce que nous avons voté une première mouture (qui date maintenant d'il y a plusieurs années) que nous ne pourrions pas l'amender au prétexte que nous ferions courir un risque juridique. Si nous estimons qu'il y a une urgence, étudions les amendements et en conscience, nous pouvons peut-être encore améliorer le texte.

Une fois que j'ai dit cela, deux visions politiques s'opposent. Je remercie mes collègues de droite d'avoir déposé leurs amendements qui sont diamétralement opposés aux nôtres. D'un côté, une enquête publique dit qu'il faut améliorer le SCoT sur le plan environnemental – la pleine-terre pour aller vite – et nous apportons des amendements en vue de renforcer la protection de la pleine-terre. De l'autre côté, une partie de nos collègues de droite dépose des amendements pour dire : « *Surtout, laissez-nous construire.* » Sommes-nous dans le même film ? Voilà pour le cadre général.

Je vais rapidement vous présenter les amendements, en commençant par le premier.

Comme vous le savez, c'est un principe du SCoT et c'est une bonne chose. On ne peut plus toucher les terres agricoles, forestières et naturelles, sauf les coups partis, soit 170 hectares de projets qui sont déjà dans les tuyaux, si je puis dire. Notre amendement consiste à permettre aux Maires, de manière souveraine, de réexaminer les différents projets qui entrent dans le cadre de ces 170 hectares, pour voir s'ils ne peuvent pas gratter encore un peu de pleine-terre. Par conséquent, l'objet du premier amendement est vraiment un appel à la bonne volonté des Maires.

M. OLLIER - Merci beaucoup. Monsieur MEUNIER, vous me rendez service et je vous en remercie, parce que vous expliquez qu'il y a des amendements diamétralement opposés. Or je suis pour le juste milieu. Vous me rendez service, car je ne souhaite pas rouvrir un débat qui pourrait apparaître comme un débat politicien. Je comprends que certains veuillent aller plus loin. C'est logique, y compris dans les rangs de mon propre groupe. Je comprends aussi que d'autres trouvent que l'on va trop loin, y compris dans mon propre groupe. Je comprends tout cela, ce n'est pas le problème.

Le problème c'est ce que le conseil métropolitain va voter et qui peut être opérationnel et qui est accepté par tous. Je l'ai dit tout à l'heure, Monsieur MEUNIER, je vous le répète encore, ce que nous acceptons n'est pas parfait. Dans ce que nous acceptons, il n'y a pas ce qui peut être considéré comme excessif d'un côté tout comme ce qui peut être considéré comme excessif de l'autre. Cette voie moyenne sur laquelle nous nous mettons d'accord va nous permettre de travailler avec la Région sur la compatibilité avec le SDRIF, qui est pour moi essentielle. Cela nous permettra de respecter les conclusions de l'enquête publique qui a donné lieu à 266 contributions et à 907 observations. Nous avons dressé la liste des thématiques et nous avons tenu compte de la quasi-totalité des thématiques, dans l'esprit du juste milieu.

Au nom de la majorité, j'émet un avis défavorable à votre amendement. Je le mets aux voix.

M. MOURIER - Il y a un vote électronique à faire.

M. OLLIER - Le secrétaire de séance peut-il nous expliquer comment fonctionne le boîtier ?

M. BOULARD - Voici comment fonctionne le boîtier : vert (pour), rouge (contre), 3 (abstention), 4 (ne prend pas part au vote). Pour valider, il faut taper OK. Pour corriger, c'est la petite flèche Retour avec la croix.

Si vous avez une procuration, vous disposez d'un second boîtier, chers collègues, pour procéder au vote. Normalement, le boîtier affichera « OK » une fois que votre vote sera pris en compte. Et le titre de l'amendement doit apparaître sur les écrans.

En ligne, les conseillers métropolitains sont dotés d'un code qui leur a été envoyé.

M. OLLIER - Le vote est ouvert. (*Il est procédé au vote par voie électronique*)

Le vote est clôturé.

Mme CHAVANON - Non, notre vote n'a pas été pris en compte. Nous avons un problème.

M. OLLIER - Je suis désolé, le vote est clôturé.

Mme CHAVANON - Non, ce n'est pas possible.

M. OLLIER - Vous avez un code, il faut appuyer sur un bouton, vous devez pouvoir vous en sortir.

Mme CHAVANON - Oui, nous avons fait comme il le fallait, mais notre vote n'a pas été pris en compte.

M. OLLIER - Voici les résultats du vote.

Mme CHAVANON - Non, il faut recommencer.

M. OLLIER - Non. Voici les résultats du vote :

- Pour : 39,1 %.

- Contre : 60,9 %

L'amendement n°1 est rejeté.

Madame CHAVANON, on m'informe que votre vote a été pris en compte.

Mme CHAVANON - Merci, Monsieur le Président.

• Amendement n°2 déposé par le groupe Écologiste, Social et Citoyen

M. MEUNIER - Il concerne toujours ces terres naturelles agricoles et forestières. Il y a des exceptions, c'est-à-dire qu'il est encore possible de construire sur ces terres alors que ce SCoT est censé les sanctuariser. À notre sens, la liste des exceptions est trop ouverte, avec les ouvrages et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt public. Cela peut être un terrain de football et si on veut construire un grand stade comme le Parc des Princes au milieu de la forêt, on le pourra avec cette exception. Cela peut être aussi un multiplexe de type cinéma.

En tant qu'écologistes, nous souhaitons évidemment réduire le champ des exceptions aux seuls établissements de santé et d'action sociale. Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci. Nous sommes toujours dans les mêmes lignes, la position est la même, malheureusement.

Monsieur GONZALES, souhaitez-vous donner la position de votre groupe ?

M. GONZALES - Merci Monsieur le Président. Je comprends bien l'esprit qui consiste à affiner toujours plus et nous sommes particulièrement impliqués sur nos territoires. De manière générale, vous l'avez dit, la plupart de ces amendements ont déjà été débattus et le débat a déjà été tranché.

Il convient de mettre en lumière que le travail effectué pendant ces six années, avec 160 réunions et 1 812 observations, est le reflet d'un travail qui n'a pas été bâclé, mais au contraire, qui a été extrêmement bien construit. Ces amendements arrivent à un niveau où nous avons passé l'approbation du premier arrêté à 94 %, excusez du peu. Il y a eu les consultations des personnes associées avec avis favorable. Cela reviendrait à revenir sur tous ces éléments avec avis favorable, sans parler des prescriptions de l'État.

Vous l'avez dit, il est difficile de rouvrir le débat de manière générale. En réalité, le sujet n'est ni le PLUi, ni le PLU (un outil qui est plus à la main et plus bas, avec un degré de finition plus précis), ni le SDRIF (encore plus haut, avec ses grandes intentions), mais notre SCoT qui fait la réalité de notre territoire.

Vous l'avez dit, Monsieur le Président, c'est une position médiane qui vaut d'ailleurs pour l'ensemble des amendements. Vous l'avez compris et je vous en remercie.

M. MARTIN - Cet amendement va remettre en cause les équilibres déjà acquis lors de l'arrêt. C'est pourquoi il me semble important que nous puissions le rejeter. Sans reprendre les propos qui avaient

été tenus par Émile MEUNIER lors de l'arrêt du SCoT, le 24 janvier 2022, si je reprends vos amendements un par un, vous mettez des exceptions pour annihiler tout ce que nous avons négocié. Aujourd'hui, voter ces amendements serait un retour en arrière, remettre en cause la pertinence d'un SCoT ambitieux pour les dix ans à venir. Monsieur MEUNIER, vous aviez tenu ces propos le 24 janvier 2022. Je pense qu'il faut être cohérent jusqu'au bout et rejeter ces amendements.

M. OLLIER - Je comprends la position de nos collègues, ils sont dans une logique qui fait honneur à leur constance, il n'y a pas de souci là-dessus. Le problème est ce juste milieu que nous avons su trouver, cette suppression de dérogation que vous demandez ; cette dérogation correspond à des demandes de personnes publiques associées, à des demandes de l'État et à des Maires qui ne veulent pas remettre en cause les projets d'intérêt collectif qui sont utiles pour leurs communes. Les dérogations peuvent être données ou pas, on est tout de même responsable de ce que l'on fait. Je pense qu'il faut laisser cette latitude à chacun pour pouvoir décider en son âme et conscience.

Je vais mettre l'amendement aux voix. Le vote est ouvert. *(Il est procédé au vote par voie électronique)*

Le scrutin est clos. Voici les résultats :

- Contre : 61,3 %
- Pour : 38,7 %.

L'amendement n°2 est rejeté.

• Amendement n°3 déposé par le groupe Écologiste, Social et Citoyen

M. MEUNIER - Monsieur le Président, vous dites qu'il faut trouver la voie médiane. En définitive, c'est la voie médiane qui date d'il y a six ans, que je respecte, de même que je respecte tout le travail qui a été mené.

Depuis six ans, nous assistons à une accélération des crises, les courbes montrent qu'il y a un emballement en 2023 ; je fournirai les graphiques à ceux qui le souhaitent. Il y a un emballement et les choses ne vont pas revenir dans la norme.

J'avais l'espoir qu'après l'enquête publique, à la lecture des mêmes documents que nous avons eus chez les écologistes, mes honorables collègues pourraient se dire : « *Effectivement, il faut peut-être qu'on passe la seconde sur certains sujets.* » Visiblement, il faut trouver nos équilibres, rester au plus petit dénominateur commun. Je trouve cela dommage, c'est bien pourquoi nous sommes fiers de présenter ces amendements. Au moins, nous avons le débat et chacun sera mis face à ses responsabilités.

Quelle est la responsabilité ? 87 % de notre territoire sont artificialisés, il ne reste plus que 8 % de forêts et l'on trouve encore le moyen de mettre des exceptions longues comme le bras pour donner aux Maires la possibilité de couper les dernières forêts qui nous restent. Parmi ces exceptions, il y a les routes. Pardon, mais je ne pense pas que nous manquons de routes dans la Métropole. Avec cet amendement, nous enlevons cette exception. Je vous remercie.

M. OLLIER - Je réagis à ce que vous avez dit tout à l'heure à propos de la pleine-terre. Pour démontrer que nous sommes ouverts aux propositions qui ont été faites, nous avons démarré le SCoT avec 10 % de pleine-terre. Je ne sais pas si vous vous souvenez ? Visiblement, vous l'avez oublié.

M. MEUNIER - J'ai préféré oublier.

M. OLLIER - Effectivement, vous avez oublié. Au cours d'une réunion avec un certain nombre de Présidents de groupe, j'ai souhaité imposer 30 % de pleine-terre parce que j'étais convaincu du bien-fondé. Pierre-Yves MARTIN a été d'accord avec moi et nous avons imposé 30 % de pleine-terre.

Voilà ce que j'appelle la négociation, le progrès des uns vers les autres. Sans ce travail, il y aurait toujours 10 % de pleine-terre, vous auriez voté contre et vous auriez eu raison.

Je comprends bien vos réactions, mais il faut aussi laisser aux Maires une certaine latitude, afin qu'ils puissent avoir le droit d'agir sur leur territoire communal, parce qu'ils sont élus au suffrage universel pour cela aussi.

L'avis de l'exécutif est défavorable. Pierre-Yves MARTIN, c'est bien cela ?

M. MARTIN - Oui. Remplacer le terme d'infrastructures de transport en les limitant au ferroviaire présente deux risques. D'abord, il y a un risque d'incompatibilité non seulement avec le SDRIF de 2013, mais également avec le projet de DRIF qui est en cours. Ensuite, il y a un risque de remise en cause de certains projets routiers, qui sont identifiés dans le projet de SDRIF environnemental et qui sont nécessaires au développement du territoire métropolitain. J'ajoute enfin que le SCoT devra se mettre en compatibilité avec le SDRIF environnemental qui aura été approuvé, ce qui permettra de remettre quelques projets en cours, par exemple la RN 406 qui desservira le port de Bonneuil.

J'émet un avis défavorable.

M. OLLIER - Merci. Le vote est ouvert. *(Il est procédé au vote par voie électronique)*

Monsieur BOULARD me demande de rassurer nos amis qui sont en ligne, leur vote est bien pris en compte.

Le scrutin est clos. Voici les résultats :

- Contre : 65,3 %
- Pour : 34,7 %.

L'amendement n°3 est rejeté.

• Amendements n°4, 5, 7, 8 et 10 déposés par Pierre-Christophe BAGUET, André SANTINI, Christiane BARODY-WEISS, Grégoire de la RONCIERE, Jean-Jacques GUILLET, Aline de MARCILLAC, Denis LARGHERO, Christine LAVARDE, Pascal LOUAP, Xavière MARTIN, Ségolène de LARMINAT, Christine QUILLERY, Jean-Marc SENANT, Etienne LENGEREAU

M. OLLIER - La parole est à Pierre-Christophe BAGUET.

M. BAGUET - Merci, Monsieur le président, je commencerai par une introduction générale.

Nous sommes une assemblée d'experts, quelqu'un peut-il me dire où nous allons ? Il y a les débats au Parlement sur la ZAN, le SDRIF (je n'ai pas les dernières informations, je ne connais pas les résultats du vote de la Région, hier soir, sur le SDRIF), nous sommes en plein SCoT, nous avons le PLUi. Nous sommes face à la schizophrénie de l'État à gérer. D'un côté, il nous dit qu'il faut tenir compte de l'évolution climatique et il a bien raison. De l'autre, il nous impose des densifications dans tous les sens. Il va même au-delà puisque, dans certains documents comme la ZAN ou le SDRIF, il s'octroie lui-même des dérogations à n'en plus finir, en nous imposant des densifications impossibles à tenir sur le reste à construire, qui ne sont pas acceptées par nos concitoyens.

Je ne sais pas où nous allons. Dans tout cela, nous prenons des décisions dans tous les sens, qui ouvrent le droit à des recours de nos concitoyens, dont le degré d'acceptabilité est très important. Je ne sais pas si vous avez eu les derniers chiffres de la territorialisation de l'offre de logements (TOL), nous avons eu les objectifs pour GPSO. Nous pensions qu'avec le SDRIF, l'objectif serait de 1 500 logements pour le triennal : nous en avons réalisé 1 700 pour un objectif à 2 000. Avec mon collègue, Jean-Jacques GUILLET, lorsque nous sommes allés en préfecture pour recevoir la docte information de l'État, on nous a dit : « *Maintenant, les objectifs sont 2 086 logements.* » Ils ont augmenté l'objectif de construction de logements sur le territoire de GPSO. Quand nous expliquons que nous ne savons pas faire, que nous n'avons pas les mètres carrés, l'État répond qu'il suffit de densifier les zones pavillonnaires. A l'inverse, certaines études, Sciences-Po et d'autres, expliquent qu'il faut protéger les pavillons, que 30 % des Français vivent dans des zones suburbaines.

Moi, je ne sais pas faire. Je ne sais pas comment vous faites, mais c'est extrêmement compliqué et nous nous retrouvons piégés.

On nous explique qu'il faut faire des logements pour lutter contre la paupérisation, notamment de la fonction publique territoriale et je suis bien d'accord, nous en sommes tous les victimes. Mes chers collègues, nous n'avons pas les personnels de crèches ; je rappelle que 10 000 places n'ouvriront pas à la rentrée de septembre faute de personnel. Si nous ne les logeons pas, nous ne trouverons pas les candidats, il faut donc les loger. Mais l'on nous impose en même temps une cotation d'attribution des logements, ainsi qu'une gestion des flux et des stocks, avec des critères qui nous tombent dessus, sur lesquels nous ne pourrions pas intervenir. Bien évidemment, ce n'est pas le personnel communal qui sera logé en priorité.

Par conséquent, tout cela est totalement incohérent. Je veux bien que quelqu'un m'explique où nous allons aujourd'hui. C'est surréaliste. Pour valider le permis de construire d'une gare du Grand Paris Express, on a demandé au Préfet des Hauts-de-Seine d'adapter le PPRi au permis de construire ; c'est une décision du tribunal administratif de Pontoise.

M. OLLIER - Monsieur le Président, votre amendement, s'il vous plaît.

M. BAGUET - Est-ce que vous entendez ce que je suis en train de dire ? C'est incroyable, on n'a jamais vu des décisions pareilles. Le Préfet des Hauts-de-Seine modifie le PPRi pour que la gare du Grand Paris Pont de Sèvres puisse ouvrir dans les délais.

M. OLLIER - Votre amendement, s'il vous plaît.

M. BAGUET - Oui, je fais une discussion générale, Monsieur le Président. Si quelqu'un, ici, pouvait répondre à mes interrogations, j'en serais très heureux.

On voit aussi que le SDRIF d'Ile-de-France va visiblement au-delà du PPRi. Tout cela se télescope en ce moment. Par ailleurs, comme rappelé tout à l'heure par notre collègue Pierre-Yves MARTIN, notre SCoT va devoir être mis en conformité avec le SDRIF dans les deux ans de son approbation. À partir de la fin 2024, nous aurons deux ans pour adapter notre SCoT au SDRIF, c'est-à-dire que nous devons remettre notre ouvrage sur le métier – tout cela dans le cadre d'une évolution extrêmement forte et tourbillonnante.

Monsieur le Président, nous avons déposé des amendements pour essayer de nous protéger – nous les Maires – contre ces failles juridiques qui apparaissent de plus en plus nombreuses. Nous avons repris une partie des amendements que nous avons déposés au mois de janvier 2022.

- L'amendement n°4 concerne la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers, qui permettent de ne pas entraver les projets en cours, voire d'accepter de petites adaptations. Encore une fois, nous avons de fortes demandes de nos concitoyens.

- L'amendement n°5 concerne la mixité fonctionnelle. Chers collègues, la crise de la construction de l'immobilier vous a peut-être échappée, je ne sais pas si vous savez ce qui se passe actuellement pour les promoteurs, pour l'emploi dans le secteur de la construction qui est catastrophique ; les mètres carrés de bureaux ne se vendent plus, sont désertés. Nous sommes dans une situation extrêmement compliquée et nous avons besoin de souplesse. Dans un précédent amendement, nous avons demandé que la mixité fonctionnelle soit remontée de 5 000 à 15 000 mètres carrés, nous y allons tout droit. Nous ne pourrions plus faire de constructions sans mettre à la fois du bureau, du logement, du commerce et de l'activité. Nous sommes d'accord, mais le seuil de 5 000 mètres carrés est beaucoup trop bas.

- L'amendement n°7 concerne les 30 % minimum de pleine-terre vers lesquels il faut tendre. Cela a été évoqué par le Président OLLIER. Je rappelle ma réflexion de la dernière fois : dans le cadre d'un îlot qui sera à rénover, à réhabiliter, il faudra élargir le périmètre, faute de quoi nous n'arriverons pas à trouver, surtout en pleine crise de l'immobilier.

- L'amendement n°8 concerne la désimperméabilisation des sols, sa rédaction est un peu ambiguë et ouvrira la possibilité de recours. Il faudrait *préciser* « *en cas d'urbanisation nouvelle.* »
- L'amendement n°10 concerne les axes bruyants, nous demandons plus de souplesse pour nous éviter des difficultés.

Monsieur le président, franchement, sur le fond, si l'un d'entre vous peut m'expliquer où nous allons, je suis preneur. Personnellement, entre les ordres et contrordres de l'État, les obligations, je suis un peu perdu.

M. OLLIER - Je vous en remercie.

Nous avons déjà eu ce débat lors du premier arrêt. Vous reconnaissez, je vous en remercie, que certains amendements sont les mêmes que ceux que vous aviez présentés lors du premier arrêt et qui avaient été rejetés à 94 % par notre conseil métropolitain. Je comprends que vous ayez de la constance dans vos propositions, c'est tout à fait logique.

D'un côté, certains demandent plus de restrictions, de l'autre, certains souhaitent plus d'ouverture. Peut-être le juste milieu est-il celui que nous avons décidé – ensemble – de mettre en œuvre lors du vote à 94 %.

Sur l'ensemble de cette affaire, mieux vaut un SCoT qui montre la voie à suivre. Bien sûr, sans SCoT, nous ne savons pas où nous allons, je suis d'accord avec vous. Ce SCoT est prévu pour savoir où nous allons ; avec ce document, nous savons où nous allons. Je peux comprendre que cela ne plaise pas suffisamment d'un côté ou de l'autre. Moi-même, sans faire état de mes positions personnelles, je peux vous dire que certaines dispositions me chagrinent à titre personnel, en tant que Maire de Rueil-Malmaison. Toutefois, je fais en sorte de laisser mes réactions aux vestiaires, si je puis me permettre l'expression, pour rallier l'ensemble d'une majorité sur un document qui peut nous donner des directives, pendant quinze ans, qui s'appelle le Schéma de cohérence territoriale. Avec ce SCoT, nous saurons où nous allons.

Vous dites « *Conformité avec le SDRIF* » : non, ce n'est pas conformité, mais compatibilité avec le SDRIF. Excusez-moi, Monsieur le Président, mais la différence est majeure. Nous avons déjà eu des débats à ce sujet. Il s'agirait de conformité, nous ne serions même pas en train d'en discuter, il nous suffirait de voter le SDRIF et nous n'aurions pas besoin du SCoT. Le SCoT est protecteur des villes de la Métropole en respectant ce juste milieu, et, pardonnez-moi d'insister, il doit être compatible avec le SDRIF.

Je souhaite que ces amendements soient rejetés, comme ils l'ont été dans un premier temps. Nous discutons actuellement avec les services de la Région sur le SDRIF, afin que nos services se calent avec les évolutions envisagées par la Région et pour que la compatibilité soit vérifiée. Cette compatibilité est protectrice pour les communes, si elle n'existait pas, il faudrait aveuglément suivre le SDRIF.

Si vous acceptez ces amendements, il n'y aura plus de SCoT. Sans SCoT, il ne reste que le SDRIF. Vous l'avez dit vous-même, le SDRIF impose des décisions qui ne sont pas acceptables ; nous pouvons en discuter, mais ce n'est pas le lieu. Donc, vous souhaitez que nous supprimions le SCoT pour être soumis simplement au SDRIF. Moi, je préfère que nous ayons notre SCoT, qui protège nos communes, même s'il n'est pas parfait. Au moins, c'est nous qui l'avons décidé et voté, même si vous n'êtes pas satisfait pour certaines raisons tandis que d'autres ne le sont pas non plus, mais pour d'autres raisons.

Voilà pourquoi je soutiens la position qui est la nôtre. Au passage, je rends hommage à M. Yvan ITZKOVITCH, responsable élu de la Métropole, qui s'est battu pour ce SCoT. Dans votre discussion générale, je reconnais vos arguments, Monsieur BAGUET. Nous nous connaissons bien tous les deux, vous êtes constant dans vos positions, je les respecte, et d'ailleurs, je suis d'accord avec certaines d'entre elles. Ce n'est pas le problème.

D'abord, ces amendements ont été déposés sous la même forme, la première fois, et certains d'entre eux ont été rejetés. Ensuite, les constructions visées par votre premier amendement sont déjà

largement autorisées par la P33 au titre des exceptions, ce que nous ont reproché nos collègues écologistes tout à l'heure. Enfin, il y aurait un risque d'incohérence avec les dispositions du PADD en cas de possibilité de consommer encore les ENAF.

Dans son avis, l'autorité environnementale a demandé de réduire la consommation des espaces. Par conséquent, le juste milieu que nous vous proposons évite les inconvénients des uns et des autres. Je demande le rejet de ces amendements pour éviter de remettre sur notre chemin des haies que nous n'arriverons pas à sauter. Nous risquerions de ne plus avoir de SCoT pour l'ensemble de nos communes.

Sur les amendements de Monsieur BAGUET, Monsieur GONZALES souhaite intervenir.

M. GONZALES - Monsieur le Président, je souhaite exprimer la position du groupe LR et apparentés. Concernant cette nouvelle vague d'amendements, je reprends les remarques précédentes pour souligner le fait que nous nous retrouverons quasiment sans solution si nous n'adoptons pas ce SCoT. Je rebondis sur la complexité mentionnée par mon collègue BAGUET pour dire que la voix métropolitaine est nécessaire précisément dans ce cadre. Nous n'avons pas ce degré de précision, mais c'est normal puisque nous sommes au niveau SCoT et pas PLU ou PLUi. Nous ne sommes pas SDRIF non plus. Nous sommes nous-mêmes.

M. OLLIER - Nous sommes nous-mêmes, les Maires, les adjoints et les conseillers municipaux.

Monsieur BAGUET, votons-nous successivement sur tous les amendements ?

M. BAGUET - Oui, bien sûr.

M. OLLIER - Nous passons au vote de l'amendement n°4. Avis défavorable du groupe LR et de l'exécutif.

Le vote est ouvert. *(Il est procédé au vote par voie électronique)*

Le scrutin est clos. Voici les résultats :

- 152 votes exprimés
- Contre : 129 (84,9 %)
- Pour : 23 (15,1 %).
- NPPV : 3
- 50 votes non exprimés.

L'amendement n°4 est rejeté.

Monsieur BAGUET, estimez-vous que cela vaut pour tous les amendements ou bien souhaitez-vous que je fasse un vote sur chacun des amendements ? Je vous laisse décider.

M. BAGUET - Cela vaut pour tous les amendements, nous n'allons pas y passer la matinée. Je voulais surtout alerter mes collègues sur la situation. Je crains que nous ayons beaucoup à souffrir dans les semaines et les mois à venir sur ces sujets extrêmement complexes.

J'ai alerté, j'espère que nous ne nous retrouverons pas tous devant les tribunaux administratifs, qui décident n'importe quoi.

M. OLLIER - Je vous remercie de l'alerte que vous avez lancée, Monsieur BAGUET, parce que certains arguments sont tout à fait valables, tout comme nos collègues de l'autre côté ont eu des arguments valables. Je vous en remercie.

Retirez-vous les autres amendements pour éviter un vote sur chacun ?

M. BAGUET - Oui, nous allons gagner du temps, Monsieur le Président.

M. OLLIER - Je vous en remercie. C'est un signe très positif.

(Les amendements n°5, 7, 8 et 10 sont retirés).

• Amendement n°6 déposé par le groupe Écologiste, Social et Citoyen

M. OLLIER - Vous le retirez ?

M. MEUNIER - Non.

C'est l'amendement sur les 30 % de pleine-terre. Ceux qui souhaitent continuer à construire disent : « *On les calcule avec la maille la plus grande possible, c'est-à-dire au niveau du territoire, comme cela, cela ne nous engage à rien.* »

Nous, les écologistes, nous pensons que les 30 % de pleine-terre, c'est justement pour engager un petit peu, et donc, nous souhaitons resserrer la maille à l'échelle du quartier. À ceux qui jugeront que c'est trop prescriptif, je dirai non. À l'échelle du quartier, c'est le SCoT, les PLUi iront dans le détail des parcelles.

À Paris, nous avons récemment voté une révision du PLU où on est en moyenne à 50 %. Si on est capable de le faire à Paris, où le foncier est très rare et très cher, je pense que l'on est capable de le faire partout dans la Métropole, sans dire aux Maires ce qu'ils doivent faire, puisque c'est une métropole des Maires.

M. OLLIER - Merci beaucoup. Ce que je vais dire n'est pas négatif. L'appréciation d'un Maire qui a la gestion de sa commune, le PLU ou le PLUi en charge pour l'avenir de son territoire, n'est pas forcément la même que l'appréciation que l'on peut avoir sur le plan de l'idéal ou que l'appréciation culturelle que l'on peut porter comme un jugement sur une situation donnée. En tant que Maires, nous sommes obligés d'assumer des responsabilités. Ce n'est pas aussi facile et je vous demande d'être compréhensifs par rapport à cela. C'est moi qui ai imposé ces 30 % alors que c'étaient 10 %. Maintenant, vous voulez 30 % quasiment à la parcelle. Bien entendu, ce n'est pas possible. Donc, j'émetts un avis défavorable de l'exécutif.

Pierre-Yves MARTIN, es-tu contre mon avis défavorable ?

M. MARTIN - Je ne suis pas contre ton avis défavorable. Et puis, la définition de l'échelle de quartier est juridiquement compliquée à mettre en application.

M. OLLIER - Cela n'existe pas sur le plan juridique.

M. MARTIN - En effet, cela n'existe pas. Cela laisse la possibilité aux Maires de pouvoir définir dans les PLUi la surface de pleine-terre, qui peut aller jusqu'à 50 %, comme à Paris et tendre vers 30 % à l'échelle du territoire.

M. OLLIER - Aucun Maire n'est obligé de ne pas aller au-delà de 30 % s'il le souhaite. 30 %, c'est le minimum. Les Maires peuvent aller jusqu'à 50 % et certains le font. C'est rationnel. Dans certains secteurs de ma commune, je dépasse les 50 %. Nous sommes tous conscients de ces problèmes sur nos territoires municipaux. Donc, c'est un avis défavorable.

Je vais mettre l'amendement aux voix. Le vote est ouvert. *(Il est procédé au vote par voie électronique)*

Le scrutin est clos. Voici les résultats :

- Pour : 29,9 %
 - Contre : 70,1 %
 - NPPV : 1
 - N'ont pas voté : 49
 - Abstentions : 11.
- L'amendement n°6 est rejeté.**

• Amendement n°9 déposé par le groupe Écologiste, Social et Citoyen

M. OLLIER - Monsieur MEUNIER.

M. MEUNIER - Merci, Monsieur le Président.

Nous avons clôturé le chapitre de pleine-terre. En conclusion, je retiens que l'objectif affiché de notre SCoT était de sanctuariser la pleine-terre, voire de l'augmenter. Une partie de la droite a dit : « *Non, laissez-nous encore consommer notre pleine-terre.* » et la voie médiane est : « *Vous allez consommer encore un peu.* » J'entends qu'il y a des difficultés au niveau des communes.

M. OLLIER - Monsieur MEUNIER, je ne veux pas vous interrompre, mais je ne peux pas accepter que vous disiez que la droite décide cela parce que ce n'est pas vrai. Je suis à droite, je ne suis pas dans cette logique et je ne suis pas le seul. Dites que certains élus souhaitent, mais s'il vous plaît, ne faites pas de clivage d'ordre politique, parce que ce n'est pas vrai.

M. MEUNIER - J'ai dit une partie de la droite.

M. OLLIER - Merci.

M. MEUNIER - Nous ouvrons maintenant le chapitre de la santé environnementale dans lequel nous allons tous nous rejoindre, puisque personne n'a envie d'exposer de nouvelles populations aux risques sanitaires de type bruit ou pollution. Or, quand on construit des logements en face des autoroutes urbaines ou des grands axes ferroviaires et, il y en a beaucoup dans la Métropole, on met les gens en danger. C'est mathématique. D'ailleurs, toutes les études d'impacts le montrent.

Nous souhaitons nous assurer qu'aucun logement n'est situé près de ces grands axes. Parmi les risques encourus, nous ajoutons la pollution. Dans le texte, on parle seulement des axes bruyants, mais il y a aussi des axes pollués ; ce n'est pas toujours la même chose. C'est donc un amendement de renforcement de la santé environnementale.

A Paris, nous avons mis une zone de non-constructibilité à 25 mètres du périphérique, parce que toutes les études ont montré que c'était une catastrophe de mettre des gens près du périphérique. Ce que nous avons pu faire pour le périphérique, je pense que nous pouvons l'étendre au reste de la Métropole.

M. OLLIER - Merci, Monsieur MEUNIER.

Monsieur MARTIN.

M. MARTIN - J'émettrai un avis défavorable. Je rappelle que la prescription précise que la limitation est autant que possible de construire des logements aux abords des voies, ce qui permet ensuite aux territoires de pouvoir décliner cette orientation en fonction du contexte local. Le travail de la prescription 136 est le fruit d'un consensus à trouver avec l'ensemble des communes, d'un long travail de concertation et de dialogue avec les élus de la Métropole. Cet amendement a été déposé après une dernière réunion qui s'est tenue le 13 juin, avec les services et le Préfet MOURIER. Nous avons cheminé et je pense que cet amendement arrive trop tardivement pour pouvoir être soumis aujourd'hui. C'est pourquoi j'émettrai un avis défavorable.

M. OLLIER - Merci, Pierre-Yves. Monsieur GONZALES.

M. GONZALES - Je suivrai cet avis sur le fond et pas forcément sur la forme. Je ne comprends pas mon collègue Émile MEUNIER. Nous devrions être sur une réduction du bruit et de la pollution à la source plutôt que grever nos territoires de nouvelles contraintes. On sait très bien que ces contraintes, qui s'appellent des PEB aux abords des aéroports, sont de nature à paupériser ces espaces. De grâce, n'en rajoutons pas, limitons le bruit et la pollution à la source. Voilà le raisonnement que nous devons tenir.

Il me semble que nous poursuivons sans doute le même but, mais l'on ne doit pas utiliser l'outil d'urbanisme pour paupériser et amoindrir la valeur de nos territoires. Évidemment, c'est un avis défavorable qui sera porté par le groupe LR.

M. OLLIER - Je me souviens de l'excellent rapport de Monsieur GONZALES, quand il était Député, sur les expositions au bruit des avions. Malheureusement, l'État n'a pas suffisamment suivi les

prescriptions que la commission, que je présidais à l'époque, avait énoncées de manière très forte. Monsieur MEUNIER, ce n'est pas la faute de l'Assemblée, qui avait voté, mais l'État n'a pas suivi.

Madame SEGUI, vous souhaitez intervenir ?

Mme SEGUI - Oui, merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une observation à l'attention de notre collègue MEUNIER. Nous sommes tous à dire qu'il faut respecter l'environnement, certes, mais je voudrais parler de certaines communes qui rencontrent de vrais soucis. Je prends le cas de ma commune, où je suis arrivée avec un pourcentage de logements sociaux très bas. Je n'ai pas de foncier et il faut absolument que nous construisions. Cette ligne médiane est pour moi tout à fait importante, puisque cela nous permet de construire tout en respectant le cadre.

Les villes carencées subissent une double sentence. Tout à l'heure, j'ai entendu parler d'une schizophrénie incroyable, c'est vrai, avec une obligation, et en même temps, en faisant attention à l'environnement. C'est ce que nous essayons de faire au quotidien face aux difficultés que nous rencontrons dans ces villes.

Merci, Monsieur le Président, merci, chers collègues, d'adopter cette position médiane qui est très, très importante pour certaines villes. Merci beaucoup.

M. OLLIER - Merci. Je fais appel aux anciens députés qui sont présents, Messieurs BAGUET, GONZALES, DELL'AGNOLA. Nous avons demandé, à l'époque, que l'on travaille sur le flux et non pas sur le stock. Si le gouvernement nous avait suivis pour travailler sur le flux, l'on pourrait avoir 30 % à 35 % de logements sociaux sur le flux alors qu'on ne peut pas les avoir sur les stocks et donc, certaines villes se retrouvent dans une situation dramatique. Nous n'avons pas été entendus non plus.

M. JARRY - A mettre dans le PMHH.

M. OLLIER - Comme tu en es responsable, Patrick, je te confie le soin de le mettre dans les travaux du PMHH. Tu parles du flux ?

M. JARRY - Oui

M. BAGUET - OK, il ne faut pas le faire sur l'unité de logements, mais à la surface de logements sociaux construits. Il faut aller un peu plus loin. Ce n'est pas l'unité de logement qui est importante, mais la surface de logements, notamment pour faciliter le parcours social de nos locataires.

(Conversation générale croisée)

M. OLLIER - S'il vous plaît, pas de débat entre vous. J'essaie de présider avec humour, mais néanmoins fermeté. Monsieur LECLERC, je vous en prie, arrêtez de rouspéter. *(Sourire)*. Le pauvre, c'est le seul qui ne dit rien. *(Sourire)*

Je vais mettre l'amendement n°9 aux voix, avec un avis défavorable de l'exécutif. Le vote est ouvert. *(Il est procédé au vote par voie électronique)*

Le scrutin est clos. Voici les résultats :

- Pour : 29,2 %
 - Contre : 70,8 %
 - Abstentions : 9
 - NPPV : 1
 - N'ont pas voté : 44
- L'amendement n°9 est rejeté.**

• Amendement n°11 déposé par le groupe Écologiste, Social et Citoyen

M. OLLIER - Nous passons au dernier amendement de Monsieur MEUNIER.

M. MEUNIER - C'est le dernier, promis.

M. OLLIER - Vous savez, vous pouvez le défendre et le retirer après, pour éviter le vote. *(Sourire)*

M. MEUNIER - Non, parce que j'ai encore bon espoir de vous convaincre. Celui-ci va faire consensus, vous allez voir, Monsieur le Président. Non seulement il va faire consensus, mais il répond à ce qui a été dit tout à l'heure, c'est-à-dire que l'État nous donne des injonctions contradictoires. « *Vous devez construire et faire du logement* », c'est bien normal, « *mais vous ne pouvez surtout pas consommer de la pleine-terre* », et c'est bien normal aussi.

Il existe une manière de sortir de ces injonctions contradictoires par le haut, avec la transformation du bâti existant. Par exemple, les bureaux obsolètes, qui représenteront bientôt 4 millions de mètres carrés en Ile-de-France, peuvent être transformés en logements, tout comme les bureaux vacants. On en tient compte dans le SCoT, c'est une bonne chose, mais on reste un peu timide puisqu'il est question de favoriser la transformation. Nous disons qu'il faut privilégier la transformation, c'est l'objet de notre amendement. Je pense que nous pouvons être tous d'accord d'un point de vue écologique, social et commercial, puisque la transformation rajoute des emplois. Merci.

M. OLLIER - Merci d'être d'accord avec vous-même et votre groupe, c'est bien. Mais tous, c'est excessif.

Monsieur MARTIN.

M. MARTIN - Changer la sémantique « envisager/favoriser » par « toujours privilégier » amène une situation qui n'est pas viable techniquement et financièrement dans tous les projets et qui ne garantit pas forcément la pérennité de tels dispositifs. Le SCoT porte l'enjeu de reconversion et de mutabilité du bâti dans plusieurs de ses prescriptions. En indiquant « envisager et favoriser », on indique un cap à tenir dans le SCoT. Voilà pourquoi j'émettrai un avis défavorable à ces modifications des prescriptions 3, 44 et 69.

M. OLLIER - Merci. C'est un avis défavorable de l'exécutif.

Je vais mettre l'amendement n°11 aux voix, avec un avis défavorable de l'exécutif. Le vote est ouvert. *(Il est procédé au vote par voie électronique)*

Le scrutin est clos. Voici les résultats :

- Pour : 35 %
- Contre : 65 %
- Abstentions : 5
- NPPV : 1
- N'ont pas voté : 42

L'amendement n°11 est rejeté.

Monsieur RAIFAUD, soyez concis, s'il vous plaît, parce que Monsieur MEUNIER a très longuement expliqué les amendements. Ne revenez pas sur le fond, s'il vous plaît.

M. RAIFAUD - Merci Monsieur le Président. Il les a très longuement et très clairement expliqués, malheureusement pas suffisamment pour convaincre l'assemblée. Je demande une suspension de quelques minutes afin de pouvoir me concerter avec mon groupe. Je vous remercie.

M. OLLIER - Nous allons faire une interruption sur place, s'il vous plaît, car nous n'avons pas d'autre salle de réunion.

(Suspendue à 10 heures 52, la séance est reprise à 11 heures.)

M. OLLIER - Merci de bien vouloir regagner vos places, je vais ouvrir le vote dans quelques secondes.

Monsieur RAIFAUD, je vous demande de nous donner le résultat de cette suspension de séance.

M. RAIFAUD - Merci Monsieur le Président. Nous avons besoin d'avoir cette discussion, parce qu'il est tout de même désagréable de voir tous nos amendements rejetés. Néanmoins, il nous paraît important que ce SCoT soit adopté. Nous en avons besoin, en particulier dans le contexte actuel. Le mois de juin 2023 a été le plus chaud jamais enregistré au niveau mondial. Nous allons voter ce SCoT, même s'il est presque déjà obsolète.

Hier, j'ai suivi avec attention les discussions au conseil régional, j'ai l'impression que notre Métropole va jouer un rôle de rempart face à un certain nombre de régressions auxquelles nous pouvons être malheureusement contraints. Je note que les coups partis sont réduits de 195 à 170 hectares et que le principe de compensation à 150 % a été retenu.

Notre groupe votera pour ce SCoT.

M. OLLIER - Je vous remercie très sincèrement de l'objectivité dont vous faites preuve, malgré le rejet de vos amendements parce que les arguments étaient tout à fait recevables. Nous avons voté contre, mais ils étaient recevables. Vous dites la même chose que moi, le SCoT sera un rempart par rapport à ce que pourrait être éventuellement le SDRIF, que nous ne connaissons pas encore complètement. Il est donc important que nous puissions voter le SCoT aujourd'hui et je vous remercie de votre décision qui me va droit au cœur.

Monsieur TORO au nom du groupe centriste.

M. TORO - Merci Sylvain. N'attaque pas la Région Ile-de-France, j'y étais hier, nous n'avons pas dit que nous serions plus durs que le SCoT. Je pense que nous avons trouvé un compromis. Le groupe centriste se satisfait de ce qui est proposé aujourd'hui.

Oui, il faut aller plus loin, nous le ferons au fur et à mesure. Partons de cette base qui est très constructive, mais surtout, n'attaquons pas la Région Ile-de-France et son SDRIF (qui a été validé hier). Travaillons ensemble plutôt que les uns contre les autres.

M. OLLIER - Monsieur TORO, je vous signale que c'est ce que nos services de la Métropole et de la Région sont en train de faire.

Monsieur LECLERC, pour le groupe Front de gauche.

M. LECLERC - Merci Monsieur le Président. Le groupe Front de gauche et citoyen votera pour ce SCoT qui est un bon compromis.

M. OLLIER - Merci.

M. LECLERC - Je demande une information : le SCoT sera-t-il un rempart contre la décision du SDRIF-E d'empêcher les communes qui ont plus de 30 % de logements sociaux d'en construire ? Cela m'intéresse de savoir si ce rempart marchera aussi dans ce cas. Je ne vous demande pas la réponse pour tout de suite.

M. OLLIER - Je ne vous la donnerai pas, Monsieur LECLERC. C'est un sujet très important que vous avez raison de soulever. Il sera notamment soulevé dans le PMHH.

Monsieur GRÉGOIRE.

M. GRÉGOIRE - Merci, Monsieur le Président. Nous apporterons notre soutien au SCoT qui n'est pas parfait, mais qui est l'aboutissement d'un long travail.

M. OLLIER - Merci. Personne n'est parfait, à commencer par moi. Je vous remercie, Monsieur GRÉGOIRE, avec votre groupe, comme je remercie les autres groupes, d'avoir travaillé à cette voie qui me semble consensuelle. C'est tout à l'honneur de la Métropole. Les débats politiques sont laissés aux vestiaires et l'on s'intéresse à l'intérêt général.

Monsieur GONZALES, qui trépigne, parce qu'il veut parler au nom du groupe Les Républicains.

M. GONZALES - Merci, Monsieur le Président. Je trépisais parce que je venais d'entendre « parfait » et j'essayais juste de me manifester.

Notre groupe se félicite et remercie l'action des services, car c'est un travail de longue haleine. Il est protecteur – c'est le mot que je retiendrai – afin que nous puissions justement éclairer les positions de l'État, qui n'est manifestement pas aussi clair que nous en la matière. Merci.

M. OLLIER - Merci. Nous passons au vote avec la position unanime de tous les groupes.

Le vote est ouvert. *(Il est procédé au vote par voie électronique)*

M. YAVUZ - Monsieur le Président, peut-on confirmer mon vote ? Je n'ai pas beaucoup de réseau, j'ai l'impression que cela ne passe pas.

M. OLLIER - Le scrutin est clos. Voici les résultats :

- Contre : 3,75 %
- Abstentions : 12
- NPPV : 1
- N'ont pas voté : 35
- Pour : 96,25 %.

La délibération est adoptée.

(Applaudissements)

Je vous remercie pour ce débat constructif. Merci pour vos engagements citoyens qui sont déterminés et qui vont nous permettre d'avancer. Merci surtout d'avoir fait exploser les résultats du premier arrêt en donnant 2 % à 3 % de voix favorables supplémentaires. Je vous en suis reconnaissant.

Après le débat sur ce SCoT, je voudrais remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont aidés à le construire. J'ai remercié Valérie LENAIN et nos équipes, j'ai remercié Yvan ITZKOVITCH en tant qu' élu. Merci aux agents de l'Atelier parisien de l'urbanisme (APUR), merci à Christiane BLANCOT et à Paul BAROIN. Merci à l'Institut Paris Region, à Sandrine BARREIRO, à Muriel ADAM, Alexandra COCQUIERE et Indira SIVASOUBRAMANIANE (qui est la géomaticienne). Merci à ALGOE, à nos AMO, Diane FOMBONNE et Justine GOY. Merci au cabinet Goutal, Alibert et Associés, nos Juristes, Philippe PEYNET et Etienne MASCRE. Merci à l'Atelier des Giboulées pour la communication, Sandrine PICONE, Nicolas AUDEGUY et Marie NEMOZ. Merci au Préfet MOURIER, Directeur général de nos services. À travers lui, je remercie l'ensemble de nos collaborateurs, -je ne peux pas les citer, ils sont beaucoup trop nombreux-, qui ont accompli un travail exceptionnel.

Permettez-moi de vous dire merci à toutes et à tous. Ainsi, ensemble, la Métropole avance. Merci beaucoup !

(Applaudissements)

❖ Centres-villes vivants

3. **Approbation des statuts, du pacte d'actionnaires de la SEM Foncière et du protocole d'accord avec la SEMMARIS**

Mme SEGUI - Monsieur le Président, ce point était attendu puisqu'il s'agit de la Foncière dans le cadre que s'est fixé la Métropole.

Depuis 2017, avec le programme Centres-villes vivants, la Métropole s'engage aux côtés des communes pour la revitalisation des centres-villes. Aujourd'hui, 81 communes ont bénéficié d'un accompagnement technique, juridique et financier. Parmi ces 81 communes, 59 ont reçu une subvention prévisionnelle, depuis le début de Centres-villes vivants, pour un montant global d'environ 19 M€.

Quelque 203 projets ont été soutenus. Dans le cadre de ce dossier, nous avons créé La Foncière, à l'unanimité du conseil de la Métropole, le 1^{er} juillet 2022. Cette création est l'aboutissement du programme Centres-villes vivants. Elle a pour objectif d'accompagner les villes dans l'acquisition de cellules commerciales, stratégiques, notamment avec le dispositif de préemption des baux commerciaux. L'objectif est d'acquérir entre 300 et 350 cellules commerciales. Par ce biais, la Métropole affirme son rôle d'opérateur économique majeur pour relancer une économie fortement marquée par la crise sanitaire et les nouveaux modes de consommation.

Le capital de cette foncière est aujourd'hui fixé à 24 535 000 €, dont une participation de la Métropole à hauteur de 17 M€. Concernant nos partenaires, La Banque des Territoires apporte 6,5 M€, le Crédit Agricole (qui vient d'entrer dans ce partenariat et nous a adressé un courrier le 26 juin 2023) apporte 335 000 €, la CCI Paris Ile-de-France 400 000 €, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 300 000 €, la SEMMARIS de Rungis 200 000 €. Son conseil d'administration sera composé de douze administrateurs, dont sept pour représenter la Métropole, un pour la CCI, un pour la Chambre de Commerce de Paris, un pour le Crédit Agricole, un pour la SEMMARIS.

Il s'agit aujourd'hui d'approuver les statuts du pacte d'actionnaires de la SEM Foncière, ainsi que le protocole d'accord de la SEMMARIS. Vous avez les documents dans votre dossier, chers collègues.

M. OLLIER - Merci Marie-Christine pour le travail que tu as réalisé pour Centres-villes vivants. Je remercie l'équipe qui, autour de Paul MOURIER et Nathalie VAN SCHOOR, a travaillé sur la mise en place juridique. Cela n'a pas été facile, il a fallu quasiment un an de travail pour arriver à ce résultat. Je tiens à leur rendre hommage et Paul a réalisé un travail exceptionnel.

Pour moi, cette affaire est stratégique. Cette foncière est fondée sur une action, Centres-villes vivants, que nous avons lancée, pardonnez-moi de le répéter, à partir de la loi Ollier relative à la préemption des baux commerciaux. C'est pour moi stratégique et c'est la raison fondamentale pour laquelle j'ai voulu cette foncière.

Cette foncière doit avoir des statuts permettant d'élargir sa fonction. Cette fonction est la préemption des murs, cela peut être de la réhabilitation ou des travaux dans le bâti. Je le répète, afin que ce soit bien clair dans l'esprit de tous, l'action prioritaire est la préemption des baux commerciaux, à la demande et pour le compte des Maires, afin que la Foncière puisse revendre aux commerces que le Maire aura choisis aux termes des délais légaux.

Pourquoi suis-je aussi catégorique ? La SEMAEST a fait ce travail, et je l'en remercie, 71 des 131 communes de la Métropole ont un besoin important de revitalisation des centres-villes. Parmi ces 71, 40 sont prioritaires. C'est énorme.

Aujourd'hui, Marie-Christine, grâce au travail que tu as réalisé avec l'équipe du Préfet MOURIER, 73 communes se sont inscrites pour le programme Centres-villes vivants. Philippe LAURENT, avec son association Centre-ville En Mouvement, a organisé deux colloques successifs où nous avons vu l'utilité de ce dispositif. Pardonnez-moi, je ne vais pas dire que c'est le plus important de cette métropole, je n'ai pas cette prétention, mais si nous aboutissons, nous aurons rendu un sacré service à ces communes prioritaires. Tout à l'heure, le Maire de Valentigney a parlé, je suis allé le voir dans sa commune.

M. YAVUZ - Oui.

M. OLLIER - Je me suis rendu dans un certain nombre de communes, les Maires se reconnaîtront dans ces déplacements. Ils ont des situations catastrophiques. Il est ahurissant de voir l'héritage qu'on leur a laissé. Je vois que Monsieur LAFON approuve puisqu'il m'accompagnait dans certains déplacements. C'est scandaleux, c'est une insulte au suffrage universel. Avec courage, ces Maires ont pris en charge leur mairie, mais ils n'ont aucun moyen. La Métropole leur apporte ce soutien pour revitaliser leur centre-ville.

Le centre-ville, c'est le cœur de la commune, il bat dans la commune comme le cœur bat dans le corps. Si on revitalise le centre-ville, si on réinjecte de la population qui vient faire de la chalandise dans les commerces, qui crée des allées et venues, en permanence, des écarts vers le centre, on redonne de la vie aux communes. C'est le sens de cette action. Je vous suis infiniment reconnaissant d'avoir accepté de lancer ce programme et j'espère que nous aurons à cœur de voter aujourd'hui les statuts de cette foncière.

Merci à Stéphane LAYANI, pour la SEMMARIS, qui a accompli un travail énorme avec nous. Merci à toi, Stéphane. Merci à Éric LOMBARD et Richard CURNIER pour la Banque des Territoires, car sans la CDC à nos côtés, nous aurions du mal. Merci également à Dominique LEFEBVRE pour le Crédit Agricole et à Michel GANZIN. Merci à Dominique RESTINO, le président de la CCI. Et merci à Francis BUSSIERE parce que la Chambre des métiers et de l'artisanat est derrière nous. Merci à toutes et à tous. C'est un ensemble cohérent qui sera à votre disposition dès le mois de septembre. Je salue également la nouvelle directrice de notre SEM, dont nous allons certainement voter les statuts.

Monsieur JARRY.

M. JARRY - Comme tu parles des communes prioritaires, des communes qui ont été retenues, est-ce une foncière à la disposition de la totalité des 131 communes ou bien simplement des 40 prioritaires ?

M. OLLIER - Tu as raison de le demander, pardonne-moi de ne pas avoir été suffisamment précis. La SEMAEST a considéré qu'il y avait 40 communes prioritaires dont il fallait s'occuper. Je te rassure, les 40 Maires de ces communes prioritaires ont saisi Marie-Christine SEGUI pour un projet Centres-villes vivants, mais la Foncière s'adressera aux Maires des 131 communes à partir de début septembre.

Métin YAVUZ a demandé la parole.

M. YAVUZ - Merci Monsieur le Président, merci beaucoup, chers collègues, merci à Marie-Christine SEGUI de présenter ce point qui est très important.

Valenton fait partie des villes concernées. La ville de Valenton compte 16 000 habitants. Comme tu as pu le constater toi-même, Patrick, ainsi que d'autres collègues, on appelle le centre-ville de Valenton « un centre-ville dortoir ». Cela veut tout dire ! Je vous livre une anecdote : pendant des années, les habitants ont donné un surnom péjoratif à la place du marché, c'est-à-dire le centre-ville.

Face à ce constat, nous avons besoin de ce dispositif pour rendre notre centre-ville attractif. Merci aux services de la Métropole qui ont travaillé pour mettre en place ce dispositif qui est essentiel pour revitaliser et redynamiser notre centre-ville. Merci beaucoup à la Métropole.

M. OLLIER - Monsieur GONZALES, mais je ne souhaite pas rouvrir un débat.

M. GONZALES - C'est avec enthousiasme que notre groupe votera ce dispositif qui était très attendu. Nous en avons beaucoup parlé, nous avons cheminé assez longuement, et aujourd'hui, nous débouchons. C'est une étape importante de notre politique structurante métropolitaine, qui plus est sur les cœurs de nos villes, donc assez fondamentale.

C'est une belle illustration de notre intercommunalité. Merci.

M. OLLIER - Merci à toi.

Nous passons au vote et je vous propose de voter à main levée.

Qui est contre ? Personne. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Merci pour cette unanimité pour.

La délibération est adoptée.

❖ Finances

4. Modification du pacte financier et fiscal métropolitain pour l'instauration d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) en 2023

M. LAURENT - La délibération n°4 concerne la modification du pacte financier et fiscal métropolitain pour instaurer une dotation de solidarité communautaire pour 2023.

Cette délibération fait suite à l'engagement que vous avez pris, Monsieur le Président, lors du conseil métropolitain du 16 décembre dernier, après un débat intéressant et constructif dont chacun se souvient.

Le 14 avril dernier, nous avons adopté le vœu que vous avez présenté pour réévaluer le montant de la DSC à 40 M€. Il était initialement prévu à 20 M€. Les bonnes nouvelles concernant les recettes de la CFE nous ont permis de porter ce montant à 42 M€.

Un travail important a été mené avec les services et je remercie le Préfet Paul MOURIER et son équipe, ainsi qu'avec la commission des finances, pour aboutir à une proposition qui a été présentée à l'assemblée des Maires le 30 mai dernier (avec une DSC de 42 M€ et un mécanisme de répartition). L'assemblée des Maires a adopté cette proposition à l'unanimité.

Enfin, la conférence des Présidents de territoires, qui s'est tenue le 6 juin dernier, a également permis d'imaginer un mécanisme particulier pour les établissements publics territoriaux.

Je vous rappelle que cette DSC est prévue par le code général des collectivités territoriales pour ce qui concerne les intercommunalités. Légalement, deux critères sont imposés par la loi et doivent être inclus dans les mécanismes de répartition. Le premier est l'écart entre le revenu moyen par habitant de la commune et le revenu moyen par habitant de la Métropole. Le deuxième est l'insuffisance de potentiel fiscal ou financier par habitant de la commune au regard du potentiel fiscal ou financier communal moyen par habitant sur le territoire métropolitain.

Nous avons travaillé à partir de ces deux critères et en avons ajouté deux autres, pour tenir compte davantage des charges et dépenses de fonctionnement exposées par les différentes communes, en fonction des caractéristiques notamment de leur population. Voici la répartition à laquelle nous sommes parvenus (répartition adoptée à l'unanimité par l'assemblée des Maires) :

- prise en compte à hauteur de 50 % du revenu par habitant,
- prise en compte à hauteur de 20 % du potentiel financier par habitant,
- prise en compte à hauteur de 15 % de la part des logements sociaux dans le total des logements de la commune,
- prise en compte à hauteur de 15 % la part de la population des quartiers prioritaires de la ville dans la population totale de la commune à hauteur.

Mes chers collègues, le travail qui a été mené sur la base de cette répartition des critères nous conduit à vous proposer une répartition de la DSC entre l'ensemble des communes de la Métropole, entre la commune percevant le montant le moins important par habitant (1,80 €) et celle percevant le montant le plus important par habitant (16,10 €). C'est un écart important de presque un à dix. C'est donc un effort de solidarité qui est fait et c'était l'objectif premier de l'instauration de cette DSC.

Pour l'ensemble des communes de la Métropole, cela représente 5,9 € par habitant. La moyenne est de 4,6 € par habitant pour les Hauts-de-Seine, 9,6 € par habitant pour la Seine-Saint-Denis, 6,2 € par habitant pour le Val-de-Marne et 3,6 € par habitant pour Paris. Ces chiffres montrent qu'un réel effort de péréquation de solidarité territoriale est permis grâce à ce calcul de la DSC.

Voilà les principaux éléments que nous souhaitons présenter au conseil métropolitain.

M. OLLIER - Merci Philippe. Les Présidents de groupes ont donné leur accord. Il y a eu des allers et retours pour changer les choses. Il y a maintenant un accord consensuel. La commission des finances, présidée par Gilles CARREZ, a donné son accord à l'unanimité.

Nous passons au vote à main levée. Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Ajustement des autorisations de programme

Mme CORDEBARD - Bonjour, Monsieur le Président, bonjour à toutes et à tous. Les ressources supplémentaires attendues en 2023 par la Métropole seront principalement affectées au renforcement du soutien des communes et EPT.

Je me réjouis de la délibération précédente que nous venons d'adopter, car elle est vraiment conforme à l'esprit de redistribution de la Métropole.

Pour ce qui concerne l'ajustement des autorisations de programme, le cumul des ajustements représente un solde de 78,3 M€ en AP et de 43,4 M€ en CP pour l'année 2023.

Le total des dépenses pluriannuelles s'établira – entendez bien le chiffre – à 875,8 M€ pour 141,1 M€ de recettes, soit un solde net de dépenses de 723,7 M€.

Pour l'année 2023, le total des crédits de paiement en dépenses s'élèvera à 249,6 M€ pour 30,9 M€ de recettes, soit un solde net en dépenses de 218,7 M€.

- Le fonds d'investissement métropolitain (FIM) est abondé de 10 M€ en AP et de 10 M€ en crédits de paiement, soit un total de crédits de paiement de 35 M€.
- Le fonds des équipements structurants est abondé de 25 M€ en AP et de 15 M€ en crédits de paiement.
- Le plan vélo métropolitain et toutes les autres opérations cyclables sont abondés de 10 M€ en AP et de 5 M€ en CP.
- Le fonds Innover dans la Ville est abondé de 2 M€ en AP et de 0,5 M€ en CP.
- Le fonds d'investissement métropolitain de soutien à l'artisanat, aux commerces et aux services, dans le cadre du programme Centres-villes vivants, est abondé de 5 M€ en AP et 1 M€ en CP.

Le dispositif Métropole Roule Propre d'aides aux particuliers pour l'acquisition d'un véhicule propre est abondé de 5 M€, soit un total de crédits de paiement de 20 M€.

Enfin, les besoins complémentaires sur le parc informatique, plus anecdotique, mais néanmoins très important pour le travail que nous faisons ensemble, sont évalués à 400 000 €.

Un fonds de soutien aux communes pour la reconstruction des bâtiments, mobiliers et matériels municipaux a été créé. Il est crédité de 15 M€ en AP et de 5 M€ en CP, pour le moment.

Tout cela représente des finances dynamiques. La commission des finances a approuvé ces décisions à l'unanimité. Chers amis, je vous propose de voter cette délibération.

M. OLLIER - Merci, Alexandra, c'est très clair. Tu as abordé l'objet de la délibération suivante qui est la DM n°1, puisque tu as cité tous les chiffres.

Concernant les 25 M€ supplémentaires, que nous avons rajoutés au titre des équipements structurants, c'est à la suite d'une réunion des Présidents de territoires, à laquelle vous participiez avec d'autres, Monsieur BAGUET, que nous avons accepté de faire un geste constructif vis-à-vis des territoires en ouvrant une ligne de crédit pour les équipements structurants que les territoires souhaitent créer en tant que maîtres d'ouvrage.

Nous passons au vote à main levée. Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Adoption de la Décision Modificative n°1 pour 2023

M. OLLIER - Alexandra vient d'exposer tous les détails, je vous propose de passer directement au vote.

Mme CORDEBARD - En effet, il est inutile de me répéter.

M. OLLIER - Tu m'autorises à mettre aux voix la DM, avec les chiffres que tu as évoqués, dont les 25 millions dont je viens de vous parler ?

Mme CORDEBARD - Oui, avec plaisir.

M. OLLIER - Nous passons au vote à main levée. Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie. Nous allons maintenant pouvoir engager ces nouveaux programmes.

❖ Équipements structurants

7. Cité de la Gastronomie Paris-Rungis - Déclaration d'intérêt métropolitain et approbation de la convention de financement

M. GICQUEL - Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération fait suite à différentes approbations de la Métropole vis-à-vis de ce grand projet de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis.

Cette délibération concerne la déclaration d'intérêt métropolitain et donc, le soutien financier qui serait accordé par la Métropole à travers le fonds des équipements structurants. Le coût total de ce grand projet de Cité de la Gastronomie s'élève à 75 M€. À cet égard, la Métropole propose une participation à hauteur de 8 %, soit 6 M€.

Ce projet de déclaration d'intérêt métropolitain au titre du fonds des équipements structurants vient après l'approbation de l'adhésion de la Métropole au syndicat mixte (avril 2019), l'approbation du financement des acquisitions foncières (octobre 2022) enfin, après des rendez-vous importants qui se sont déroulés au Pavillon Baltard (décembre 2022) et la signature d'un contrat de concession.

Voilà l'objet de cette délibération pour une grande opération d'intérêt métropolitain.

Par ailleurs, je rappelle que le fonds des équipements structurants, dont le Président a parlé il y a un instant, a financé jusqu'à présent près de quinze projets d'envergure pour un montant avoisinant les 90 M€, ce qui est un montant substantiel.

M. OLLIER - Merci beaucoup Hervé. J'associe Hélène de COMARMOND.

Je précise que les membres du conseil d'administration ne peuvent pas prendre part au vote.

M. MARCILLAUD - Monsieur le Président, c'est Bruno MARCILLAUD, Maire de Rungis et Président de la Cité de la Gastronomie. Puis-je prendre part au vote ou pas ?

J'en profite pour remercier mes collègues de la confiance qu'ils accordent à ce futur projet de la Cité de la Gastronomie.

M. OLLIER - Les services me confirment que tu peux voter.

Monsieur MEUNIER.

M. MEUNIER - Merci Monsieur le Président.

Peut-être vous rappelez-vous que nous nous étions abstenus sur ce projet, il y a deux à trois séances. Nous avons revu notre vote et nous allons voter favorablement pour deux raisons. D'abord, nous avons été rassurés sur la programmation. Nous pensions à tort qu'il y aurait des bureaux tertiaires, mais il

s'agit bien d'une programmation tournée vers la Cité de la Gastronomie. Ensuite, nous voulions nous assurer que cela pourrait profiter à des logiques de circuits courts, d'alimentation durable et biologique. Sur ce point, nous avons été rassurés. Par conséquent, nous levons nos réserves et nous voterons pour.

M. OLLIER - Merci.

Pardon Bruno, les services ont répondu un peu trop rapidement. Vérification faite, tu ne peux pas prendre part au vote. Je suis désolé.

Mme de LARMINAT - Je suis membre du conseil d'administration de la Cité de la Gastronomie, je ne sais pas si je peux prendre part au vote.

M. OLLIER - Les membres du conseil d'administration de la Cité de la Gastronomie ne peuvent pas prendre part au vote. Visiblement, nous avons oublié un certain nombre d'entre vous dans la délibération. J'en suis désolé.

M. BAUDRIER - Même chose.

M. YAVUZ - Moi également.

M. OLLIER - Nous passons au vote à main levée. Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et Développement Sportif**

8. Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris »

9. Convention d'objectifs et de moyens avec l'Établissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV) pour un spectacle équestre dans le cadre de l'olympiade culturelle

M. GESELL - Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi d'associer ma voisine du jour, Marie-Christine SEGUI, pour cette première délibération qui concerne le lancement à l'appel à manifestation d'intérêt « Vivez les Jeux de Paris 2024 dans votre commune de la Métropole du Grand Paris ».

La Métropole lance son appel à manifestation afin de soutenir et de promouvoir des événements locaux sportifs et festifs proposés par les communes métropolitaines dans les centres-villes et en bord de cours d'eau. En complément, la Métropole souhaite mailler le territoire métropolitain avec des espaces publics ouverts et animés dans les centres-villes, quartiers et les bords de cours d'eau. Les communes bénéficiaires se verront attribuer un soutien financier dont les projets seront soumis à validation de la commission Attractivité, selon les crédits disponibles et plafonnés à 50 % du budget total de l'opération.

Les modalités seront définies par une convention entre la ville porteuse du projet et la Métropole.

Les communes peuvent candidater à partir du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 mai 2024. Les événements devront se dérouler entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

Cette délibération n°8 a reçu l'avis favorable de la commission Attractivité et développement économique.

La délibération n°9 est une convention d'objectifs et de moyens avec l'établissement public du parc de la Grande Halle de la Villette pour un spectacle équestre dans le cadre de l'Olympiade culturelle. J'associe ma collègue Anne-Gaëlle LEYDIER à cette délibération qui est liée au label Olympiade

Culturelle porté par Paris 2024. Il s'agit d'un spectacle équestre qui aura lieu dans la Grande Halle de la Villette. Quelque 14 600 spectateurs sont attendus pour assister à six représentations programmées entre le 16 et le 23 juin 2024, auxquelles s'ajoute la Générale du 15 juin.

Un programme spécifique d'action jeunesse sera proposé et 400 places seront réservées à la Métropole du Grand Paris pour permettre aux élus et aux collaborateurs d'assister à ce spectacle.

Les conditions générales de ce partenariat seront inscrites dans la convention-cadre d'objectifs et de moyens annexée à cette délibération. La mise en œuvre du projet donnera lieu à la signature d'une convention d'application. La commission Attractivité et développement économique a rendu un avis favorable à l'unanimité. Le coût total de l'événement est de 1,1 M€, le financement de la Métropole s'élève à 225 000 €, soit 20 %.

M. OLLIER - Merci. Commission présidée par Pierre RABADAN ici présent.

Merci, Quentin, pour tout ce que tu fais pour les JO. Nous formons un bon tandem, je ne peux pas être partout, mais tu es très présent. Ceux qui n'ont pas encore visité le Centre Aquatique Olympique peuvent encore le faire. Je vois que Solène COUCAUD-CHAZAL est parmi nous, c'est elle qui organise les visites du Centre Aquatique Olympique, il est encore temps de s'inscrire.

Je mets aux voix la délibération n°8. Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix la délibération n°9. Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité.

❖ **Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine**

10. Engagement de la Métropole du Grand Paris pour les prochaines étapes

M. OLLIER - Je laisse à Daniel GUIRAUD, Vice-président, le soin de présenter cette délibération. Il y a des amendements.

M. GUIRAUD - Monsieur le Président, chers collègues, cher Patrick, c'est aujourd'hui l'occasion d'affirmer haut et fort la voix de la Métropole du Grand Paris, si vous suivez les préconisations que je vais exposer dans un instant.

Cette délibération vise à repousser la date d'interdiction des véhicules Crit'Air 3. Nous avons décidé de passer en Crit'Air 3 en janvier 2022. Par la force des choses, à notre corps défendant, en raison de l'inaction de l'État, nous avons différé jusqu'à aujourd'hui. Il est bien évident que nous ne passerons pas en Crit'Air 3 au mois de juillet 2023 et qu'il va falloir différer la date de passage. Non pas que quiconque ici préconise de s'en tenir à l'échéance qui était prévue, mais nous avons des objections majeures à formuler. La commission de l'environnement a donc décidé d'émettre un avis défavorable sur la proposition de report au 1^{er} janvier 2025.

Je vais vous expliquer pourquoi il convient de procéder un peu différemment et puis il y aura des amendements.

Je rappelle quelques éléments de contexte. Depuis le mois de mars, l'État a organisé huit ateliers ZFE en coproduction avec France urbaine qui est une association d'élus. Ces ateliers ont réuni chacun une centaine de participants (élus, professionnels, associations, etc.). Lundi dernier, en présence des trois Ministres, Christophe BÉCHU, Clément BEAUNE et Agnès FIRMIN-LE BODO, nous avons essayé de recueillir la matière de ces huit ateliers.

Premièrement, France urbaine a jugé utile de ramasser la matière issue des échanges pendant les ateliers sous la forme d'un rapport à remettre au gouvernement. Je dois dire que le rapport de France urbaine est excellent. Il reprend toutes nos préconisations, notamment à travers les vœux que nous avons votés à l'unanimité, à plusieurs reprises, dans le cadre de ce conseil métropolitain, notamment sur la question cruciale des aides aux particuliers comme aux entreprises.

Dans son rapport, France urbaine demande une augmentation très forte et substantielle du volume des aides, notamment le bonus écologique et la prime à la conversion.

France urbaine demande l'instauration du prêt à taux zéro avec garantie d'emprunt de l'État.

France urbaine demande que toutes les personnes qui ne sont pas immatriculées dans le périmètre d'une métropole, mais qui sont impactées par ladite métropole, puissent être bénéficiaires des aides.

Enfin, France urbaine demande que le reste à charge puisse être pris en considération non seulement pour les foyers les plus modestes, mais également pour une partie des classes moyennes, qui ne peut pas assumer le montant correspondant à un changement de véhicule, malgré un cumul des aides ; c'est une différence par rapport à il y a quatre ans et demi, lorsque la ZFE a été lancée.

Deuxièmement, concernant le Contrôle Sanction Automatisé (CSA), à plusieurs reprises, j'ai interrogé les Ministres sur la clé de financement. Aujourd'hui, on ne sait pas quand cela aura lieu, ni combien cela coûtera. Le risque d'un transfert de charges est avéré. Cela peut coûter cher, toutes celles et tous ceux qui sont passés à la vidéoverbalisation dans leur commune le savent. Par exemple, aux Lilas (25 000 habitants), l'installation de caméras et du CSU a coûté 3 M€. En fonctionnement, cela représente 4 ETP qui ont été recrutés pour contrôler les écrans. Peut-être cela coûtera-t-il moins cher ? Toujours est-il qu'il est indispensable de connaître la part du fonds vert qui participerait pour alléger la part des communes. Pour l'instant, l'incertitude est totale sur ce point. Si c'est seulement 25 % à 30 %, la dépense sera extrêmement onéreuse pour les collectivités.

Concernant le fonctionnement, lundi, j'ai posé la question au Ministre de l'Environnement sur la part du retour sur produit des amendes (qui va permettre aux collectivités d'assurer les coûts d'exploitation), nous n'avons pour l'instant aucune réponse.

Du retard a été pris et l'expérimentation du CSA ne pourra débuter que fin 2024 au plus tôt. Vous constatez comme moi que le calendrier est sans cesse reporté.

Lors du comité interministériel de lundi dernier, Christophe BÉCHU a annoncé la réduction du périmètre des ZFE. Actuellement, onze métropoles sont engagées, pas autant avancées que la MGP, mais néanmoins engagées. La perspective est que 43 territoires soient en ZFE fin 2024. Le Ministre BÉCHU a annoncé qu'il n'y en aurait plus que cinq. Il s'agit des cinq métropoles dans lesquelles les valeurs limites d'émissions émanant des transports dépassent très largement les seuils admis par les normes européennes. Nous avons le privilège de faire partie de ce club des cinq avec Marseille, Lyon, Rouen et Strasbourg. Une question se pose : l'effort budgétaire, si tant est qu'il y en ait un, sera-t-il concentré sur ces cinq métropoles ou bien allons-nous continuer comme avant, c'est-à-dire sans avoir les moyens nécessaires ? Nous n'en savons absolument rien.

À ce propos, l'Union européenne est en train de revisiter les normes actuelles pour les aligner sur les préconisations de l'OMS. Les 38 ZFE qui sont sorties par la fenêtre risquent de revenir par la porte, le jour où l'UE ressortira les nouvelles règles.

Chers amis, la seule question qui se pose à travers cette délibération est la suivante : avons-nous vocation à accompagner l'inaction climatique de l'État en recalant notre calendrier, chaque fois que celui-ci fait preuve de procrastination ? Ce serait une grosse erreur.

Il me semble que nous devons dire que la Métropole du Grand Paris n'intervient pas en cogestion des retards délibérés de l'État et donc, faire une proposition très simple, qui soit claire, lisible et compréhensible tant pour les élus, la population que les entreprises. Nous devons repousser le délai au 1^{er} janvier 2025, afin de mettre l'année 2024 à profit pour faire de la sensibilisation, de la pédagogie,

mais pas de sanction. De toute façon, même si nous souhaitions sanctionner, y compris de manière aléatoire, nous ne serions pas en mesure de le faire puisque nous n'avons pas la matière juridique.

Aujourd'hui, nous sommes à la croisée des chemins. Avec France urbaine, nous devons peser sur les choix de l'État et dans le bon sens.

Cela correspond aux deux vœux qui ont été proposés par Europe Écologie ; j'en ai parlé avec eux après la réunion de la commission, je suis d'accord avec ces vœux. Il s'agit de repousser l'échéance jusqu'au 1^{er} janvier 2025 et suivre l'avis de la commission qui avait été défavorable (pour des raisons identiques à celles que je viens d'exposer).

Cher Patrick, je pense que nous avons l'occasion d'affirmer l'identité de la Métropole sur la question environnementale. Jusqu'à présent, nous avons passé la délibération à l'unanimité. Une unanimité de notre conseil métropolitain serait une très bonne chose, nous ferions preuve d'innovation et de dynamisme en terme de défense de l'environnement et de qualité de l'air.

M. OLLIER - Merci.

Ta position est légitime, je la considère comme étant tout à fait fondée, sur la base du raisonnement que tu développes. À titre personnel, je n'ai pas cette position. Nous sommes là pour en débattre. L'exécutif propose une délibération que tu n'as pas présentée, elle est logique et relève du bon sens.

Je veux bien envisager tous les arguments dans notre discussion, mais je ne souhaite pas être dans l'effet d'annonce. Je ne veux pas donner l'impression à la population que nous prenons des décisions qui n'ont pas de sens effectif sur le terrain. Depuis que nous avons engagé avec résolution cette affaire de ZFE et je te remercie de l'immense travail que tu as mené, Daniel, nous nous heurtons au fait que les décisions qui doivent la rendre effective ne sont malheureusement toujours pas prises. Ce n'est pas la faute des Maires. Quelle que soient les décisions des Maires, ces décisions n'étant pas prises, nous ne pouvons pas rendre notre ZFE effective. Voilà ce qui me préoccupe.

Je ne suis pas fanatique pour telle ou telle date, ce n'est pas le problème. Le problème est la confusion, dans l'esprit des métropolitains, d'une ZFE (pour les Crit'Air 3) qui serait repoussée de quelques mois et qui serait en apesanteur pendant un an, inappliquée. Imaginez le trouble des populations qui harcèleraient les Maires, comme c'est d'ailleurs le cas aujourd'hui, pour savoir qui met les PV, pourquoi, le prêt à taux zéro n'étant pas garanti, comment font les populations.

À mon avis, c'est aller au-devant de complications qui n'ont pas de sens effectif pour l'évolution de la ZFE. Si j'étais convaincu que ta proposition est un progrès par rapport à la réalité de la mise en place de la ZFE, j'applaudirai des deux mains. D'ailleurs, France urbaine ne demande pas cela dans son rapport. Au passage, je remercie l'équipe de France urbaine, avec qui j'ai eu de très longues discussions, qui est allée dans le sens des propositions de la Métropole. Tout cela est très positif.

Nous sommes confrontés à une réalité. Pour le prêt à taux zéro, le gouvernement donne-t-il la garantie ou pas ? Nous ne le savons pas. Tu l'as dit toi-même, il reste encore beaucoup trop de questions en suspens pour que nous puissions statuer.

La loi nous impose de mettre en œuvre la ZFE le 1^{er} janvier 2025 et le gouvernement nous explique que les expérimentations ne pourront pas être menées avant le premier trimestre 2025 s'agissant du CSA. J'espère que c'est vrai. Dans ces conditions, à quoi cela rimerait-il de décider une limite six à huit mois avant, une limite dont nous ne pourrions pas mesurer l'efficacité réelle sur le terrain ? Pardonnez-moi, mais en tant que Maire, je ne me vois pas faire cela – cela n'a pas de sens. Si le CSA pouvait fonctionner demain matin, j'applaudirais des deux mains. Nous sommes en train d'étudier un système de dérogations, tu le sais puisque tu y travailles, nous n'avons pas encore finalisé les études.

Je suis donc partagé. Tant que je n'ai pas la réponse pour le PTZ garanti par l'État, le reste à payer ne fonctionnera pas, puisque les banques refusent de le faire. À quoi cela sert de dire que nous avançons alors que nous ne pouvons pas avancer ? Tant que le CSA ne sera pas mis en place, nous ne pouvons pas avancer. Ce ne sont pas les polices municipales de nos communes qui mettront les PV. Moi, j'ai

essayé de le faire dans ma commune, cela a tourné à la catastrophe. Dans cette affaire, j'ai été allant et je me suis planté.

Aucun des trois Ministres n'a pris de décision, malheureusement, tu le reconnais et je le regrette vivement. Je suis sincèrement convaincu qu'il ne faut pas donner « au peuple métropolitain », pardonnez-moi l'expression, des ambitions que nous ne pouvons pas tenir. Il ne faut pas donner l'impression que nous allons faire quelque chose que nous ne pouvons pas faire, parce que nous prendrions le boomerang en pleine figure. Dans cette affaire, je suis précautionneux. C'est moi qui vous ai mis sur le chemin de la ZFE. Daniel, tu ne peux pas dire le contraire, je me suis engagé à fond avec toi. Je l'ai voulu parce que j'estime que c'est indispensable sur le plan de la santé publique. Mais il faut le faire avec un gouvernement qui répond aux questions que nous lui posons. Pour l'instant, tu l'as appelé, les trois Ministres n'ont pas répondu.

Je préconise une position de prudence et donc, que nous repoussions le délai au 1^{er} janvier 2025 pour la Crit'Air 3. Entre les deux, il y a les Jeux Olympiques. À partir de janvier prochain, nous serons dans les Jeux Olympiques et je ne sais pas si vous vous rendez compte du volcan qu'ils vont représenter dans nos communes. Si, en plein milieu, nous avons ce problème avec la ZFE dont nous avons repoussé les limites, sans savoir si elle pourra être mise en application ou non, sans savoir si nous pourrions appliquer les sanctions et payer le reste à charge, ce sera une complication et je ne tiens pas à être responsable de manifestations de gilets rouges dans la rue, parce que cela provoquera une levée de boucliers.

Nous sommes des Maires, nous devons rester rationnels, cartésiens et logiques. Puisque nous n'avons pas les réponses aux questions que nous avons posées, la logique veut que nous repoussions au délai de la loi qui est le 1^{er} janvier 2025. Cela a le mérite d'être clair, cela n'ouvrira pas de polémique et ce sera réellement possible de le faire, puisque le gouvernement mettra en place le CSA en 2025.

Voilà ma position. Bien entendu, le vote sera souverain et chacun votera comme il l'entend.

Monsieur TORO, du groupe centriste, a demandé la parole.

M. TORO - Monsieur le Président, chers collègues, cher Daniel, tu mènes un combat depuis des années que nous devons saluer et tu sais très bien que je suis à tes côtés. Il faut qu'on arrête de nous balader. Encore une fois, nous nous faisons balader.

Dans cette réunion, il manquait le Ministre de la Santé. Je vous rappelle que nous faisons cela pour la santé des citoyens. Aujourd'hui, des gens décèdent, les pathologies respiratoires et cardio-vasculaires explosent, c'est la responsabilité du ministère de la Santé. Or Monsieur BRAUN est totalement absent. La prochaine fois, invitons-le.

La problématique, ce sont évidemment les voitures. Je suis élu de Seine-Saint-Denis. Dans beaucoup de villes de notre département, il y a encore 40 % à 50 % de Crit'Air 3, 4 et 5. Sans ce prêt à taux zéro garanti, nous n'avancerons pas. Or personne ne bouge. Daniel, tu as été reçu, mais tu ressorts sans rien.

Le Ministre BÉCHU a fait quelque chose de super, il nous a fait comprendre qu'il n'y aurait plus de ZFE, mais bientôt « *des zones de vigilance* ». Le territoire de Reims, qui était en ZFE, va passer en zone de vigilance. Donc, on a fait tout ce bazar pour finalement revenir en arrière ! Est-ce cela le progrès ?

Le ministre des Transports nous a annoncé qu'il sortirait 7,2 milliards jusqu'en 2030 pour les véhicules et qu'il souhaitait en cibler une partie vers les ZFE. Je propose que les Présidents de groupe le rencontrent pour savoir combien il va nous donner sur les 7,2 milliards.

Nous devons mettre la santé dans la boucle, parce que ce que nous faisons aujourd'hui, chers amis, c'est très clairement pour la santé à la fois de nous-mêmes, de nos populations et de nos enfants.

M. OLLIER - Merci.

Monsieur GONZALES.

M. GONZALES - À titre personnel, j'apprécie beaucoup le travail de notre collègue Daniel GUIRAUD et je salue son investissement en la matière. D'ailleurs, j'abonderai en ajoutant que si cela ne tenait qu'à moi, des Crit'Air et des numéros, j'en collerais également sur les avions qui se trouvent sur le territoire métropolitain, sans oublier les bateaux. En cas de pic de pollution, il faudrait intégrer la totalité de la pollution de l'air qui, en l'occurrence, ne se divise pas.

J'irai dans le sens de mon collègue Ludovic TORO : depuis combien de temps est-ce qu'on nous balade ? Sur ces affaires, nous n'avons aucune garantie de l'État, pas de décision gouvernementale. Ludovic TORO disait qu'il manquait le Ministre de la Santé dans les discussions, il manquait également celui des Finances.

Dans cette approche, la délibération qui est proposée par l'exécutif est de nature à nous inscrire dans un dispositif de bon sens. C'est la position du groupe LR et apparentés. Merci.

M. OLLIER - Merci.

Monsieur GRÉGOIRE.

M. GRÉGOIRE - Monsieur le Président, c'est un sujet difficile. Beaucoup d'entre nous sommes d'accord, en revanche, nous ne serons pas d'accord avec la conclusion que nous en tirerons collectivement.

Le gouvernement ne veut pas des ZFE. Depuis que ces dispositifs ont été mis en place, avant que la compétence soit transférée à la Métropole du Grand Paris, la Ville de Paris, quand elle en avait la possibilité, l'avait déjà engagée. Ce que dit Ludovic TORO est exact, nous le faisons dans un objectif de santé publique et de santé environnementale, parce que les émissions polluantes liées à la circulation automobile ont des conséquences sanitaires dramatiques.

Depuis maintenant plusieurs années, nous avons maintes fois échangé entre nous sur ces sujets et il en est ressorti une convergence d'analyse consistant à interpellier le gouvernement sur l'absence de dispositif rendant crédible la trajectoire de mise en œuvre des ZFE. Le gouvernement ne le veut pas, car il n'assume pas le coût de mise en place des ZFE, en particulier s'agissant de l'accompagnement du changement des flottes automobiles. Par ailleurs, il s'inquiète de l'acceptabilité sociale et de ses conséquences en termes politiques. Je trouve qu'il y a beaucoup de malignité dans la position adoptée non seulement par le gouvernement, mais surtout, par le législateur. En acceptant le report au 1^{er} janvier 2025, nous nous rendons un peu complices de la lâcheté du gouvernement sur ces sujets et il nous remet dans les mains une patate chaude dont nous ne nous démêlerons pas.

Qui peut raisonnablement penser qu'un seul d'entre nous, en responsabilité exécutive, au 1^{er} janvier 2025, décidera, à la veille des élections municipales, de prendre une telle décision, courageuse sur le plan politique au regard des enjeux en termes de santé publique ? Personne. Renvoyer au 1^{er} janvier 2025, c'est renvoyer *sine die*. C'est une réalité pure et simple sur le plan politique.

Cela ne vous étonnera pas, Monsieur le Président, j'apporte mon soutien total à l'action de Daniel GUIRAUD. Cela ne nous empêchera pas, tous ensemble, comme Ludovic TORO le suggère, de continuer à mettre l'État au pied du mur et face à ses responsabilités. Ce n'est pas en nous passant la main, en reportant au 1^{er} janvier 2025, que nous ferons avancer le schmilblick d'un seul centimètre. C'est la certitude que nous n'y arriverons pas.

Je pourrais prendre le pari inverse, Monsieur le Président. Vous aurez la liberté de reconduire les travaux pour préparer le 1^{er} janvier 2025. Ici, personne n'ignore que nous ne sommes pas prêts avec le calendrier initial. Nul n'ignore que la proposition des Verts, que nous soutiendrons, d'un report de six mois, ne permettra pas de rentrer dans les clous réglementaires qui sont indispensables à la mise en œuvre des ZFE. Mais laissons l'État assumer ses responsabilités en la matière.

C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons les amendements proposés par les Verts, qui vont dans le sens de ce qui a été porté par Daniel GUIRAUD et notre groupe.

Deuxièmement, nous sommes totalement d'accord avec l'ensemble des groupes sur l'analyse du chemin qui reste à parcourir. En tant que Président de groupe, j'avais proposé un vœu pour organiser une conférence des partis, il y a un an et demi ou deux ans. Cela n'avance pas du tout et le report ne permettra pas d'avancer davantage.

Je trouve qu'il y a une très grande lâcheté de l'État à ne pas assumer ses décisions. On peut les contester, les regretter, la clarté est un élément essentiel dans le débat public. Je trouve que nous faisons un sacré cadeau à l'État en acceptant d'endosser ce report au 1^{er} janvier 2025, alors qu'il est coupable de la non mise en œuvre des ZFE, dans un calendrier qui s'étale depuis une dizaine d'années.

C'est rare, Monsieur le Président et vous me pardonnerez, mais nous nous opposerons à cette délibération. C'est notre rôle en tant que lanceurs d'alerte, dans notre rôle de volontarisme politique, nous ne pouvons pas faire ce cadeau à l'État en reportant et en endossant à sa place cette responsabilité.

M. OLLIER - Merci. Nous sommes en démocratie, chacun se détermine par rapport à ses propres idées. Monsieur BELLARD.

M. BELLARD - Bonjour Monsieur le Président. J'irai dans le sens de mes collègues Daniel GUIRAUD et Emmanuel GRÉGOIRE, ce qui se passe en ce moment est très grave. La question n'est pas d'être pragmatique, mais de porter une parole politique forte, en cohérence avec nos convictions et les combats que nous portons au sein de cette institution.

Cela a été rappelé, le gouvernement procrastine, il ne souhaite pas avancer. Nous parlons depuis des années et des années du Contrôle Sanction Automatique, c'est « une vis sans fin », c'est-à-dire que les délais d'application et d'expérimentation sont systématiquement reportés. J'ai l'impression que nous sommes des hamsters qui tournent dans une cage.

Concernant les aides, cela fait dix ans que le sujet est posé sur la table. Nous savons qu'il y a une question d'acceptabilité sociale, notamment d'accompagnement des plus vulnérables et des plus modestes. Il a été choisi de mettre cette question sous le boisseau, de saupoudrer un certain nombre d'aides. Que l'on en soit encore à discuter de la garantie sur les prêts, franchement, on marche vraiment sur la tête !

Enfin, nous constatons l'absence totale de politique nationale pour trouver des alternatives à la voiture individuelle, si bien qu'aujourd'hui, un certain nombre de nos concitoyens et concitoyennes n'ayant pas d'alternative, on ne peut pas mettre en place ces ZFE.

Dans ce débat, en tant que Métropole du Grand Paris, en raison de la spécificité de notre territoire, de notre maillage en termes de transports en commun, en raison du poids économique et politique que nous pesons dans cette discussion, nous ne pouvons pas monter dans le train de cette procrastination. Nous devons porter une parole forte.

Si nous acceptons le report au 1^{er} janvier 2025, nous entérinons au moins trois choses.

D'abord, nous entérinons l'oubli de la santé de nos concitoyens et concitoyennes, qui n'est que trop rarement abordée dans le débat public. Or, la pollution de l'air est avant tout une question de santé publique : 6 000 décès par an en Ile-de-France et l'État a été condamné pour inaction dans ce domaine.

Ensuite, nous entérinons un discours qui est à mon avis extrêmement violent et surtout délétère. Nous entérinons l'opposition entre les riches et les pauvres. Nous entérinons le fait qu'avoir une politique qui est une politique de réduction des pollutions...

M. OLLIER - Monsieur BELLARD, soyez concis, s'il vous plaît.

M. BELLARD - ... je termine Monsieur le Président, le sujet est important... sur la question de se dire que cette politique est une politique anti-pauvres. Ce n'est pas une politique anti-pauvres si nous décidons de concentrer nos aides en direction des plus modestes.

Enfin, cela a été dit, si nous entérinons ce décalage de calendrier, nous entérinons la fin des ZFE. Nous entérinons le seul outil que nous avons à notre disposition et qui soit réellement efficace, même s'il convient de l'améliorer. C'est l'objet d'un vœu de notre groupe. Nous entérinons la fin d'un outil important pour nous aider à améliorer la qualité de l'air et donc, la santé de nos concitoyennes et concitoyens. Je ne souhaite pas que nous allions dans ce sens, c'est pourquoi notre groupe ne votera pas cette délibération et a fait un certain nombre de propositions qui ont été portées notamment par mon excellent collègue Daniel GUIRAUD.

M. OLLIER - Merci Monsieur BELLARD. Essayez d'être concis, parce que le débat va être long. Je vous préviens.

Monsieur GUIRAUD, puis Monsieur LECLERC et Monsieur BOULARD.

M. GUIRAUD - Je serai concis. Au mois de novembre 2018, nous avons adopté le passage en ZFE (qui concernait la Crit'Air 5) après dix-huit mois d'un travail très fructueux et intéressant avec les services de l'État.

Un grand coup de frein a été mis quelques semaines après que nous ayons pris la décision. Nous pouvons émettre quelques conjectures quant à l'explication, d'autant qu'il y a une curieuse unité de temps avec d'autres décisions qui ont été prises, par exemple le gel de la taxe Carbone à son niveau 2018 (44,5 € la tonne de CO²), le retour à la limitation de vitesse à 80 kilomètres, en donnant la patate chaude aux conseils départementaux (charge à eux de continuer). La moitié des départements est aujourd'hui à 80 km/heure, l'autre moitié à 90 km/heure. La troisième décision a été de freiner sur les ZFE, pour éviter que les gilets jaunes ne reviennent sur les ronds-points.

Il ne faut pas chercher plus loin. On ne peut pas comprendre la ZFE si on n'a pas cette historique en tête. C'est quelque chose de prémédité. L'État a une attitude extrêmement hypocrite, extrêmement malveillante et méprisante envers les EPCI et les collectivités qui sont engagés dans la lutte pour la qualité de l'air.

Patrick, je veux bien considérer qu'il y a les JO en 2024. Comme Emmanuel l'a rappelé, 2025 sera l'année préparatoire des municipales. En 2026, de nouvelles équipes municipales arriveront. En 2027, on trouvera bien autre chose. La seule chose dont je suis sûr, c'est qu'il y a 40 000 morts par an à cause de la mauvaise qualité de l'air induite par les transports.

L'enjeu sanitaire très fort est fondamental. Si nous actons ce délai de dix-huit mois aujourd'hui, ce sera un formidable encouragement adressé au gouvernement pour continuer à ne rien faire et enterrer doucement les ZFE, y compris les cinq qui restent actuellement.

Patrick, tu dis que cela n'aurait pas de sens effectif sur le terrain. Ce serait vrai si nous étions au point zéro de la ZFE. Nous y sommes passés en novembre 2018 pour les Crit'Air, en 2019 pour les Crit'Air 4, 5 et véhicules non classés. Nous sommes en ZFE depuis quatre ans et demi, cela n'a pas de sens effectif sur le terrain depuis quatre ans et demi. Aujourd'hui, il faut bien considérer que personne n'y comprend rien, ni les particuliers, ni les entreprises, et ce report de dix-huit mois ne nous aidera pas à comprendre.

Le fait d'endosser la coresponsabilité, avec l'État, d'un report aussi long, signifie qu'il n'y aura plus jamais de ZFE. Aujourd'hui, il y a un mouvement dans la société civile, notamment associatif, qui consiste à ester en justice pour protester contre les atteintes à la santé publique pour cause d'inaction climatique. Il y a déjà eu quelques décisions prises par le tribunal administratif. Dans les mois à venir, nous allons vers un système à l'américaine avec des class actions. Il y a des parents dont les enfants sont atteints de pathologies respiratoires, qui vont saisir la justice. Ils doivent aller chercher la responsabilité où elle se trouve, mais ils ne doivent pas penser que la Métropole pourrait être complice.

Nous devons reporter au 1^{er} janvier 2024 et puis, faire de la pédagogie pendant une année. En septembre prochain, le comité ministériel se réunira pour décider quel sort réserver au rapport de

France urbaine. N'insultons pas l'avenir en prenant une décision qui est prématurée, qui n'aura qu'un seul effet : encourager le gouvernement à continuer dans la voie de l'inaction climatique (voie qu'il a prise il y a quatre ans et demi.)

M. LECLERC - Monsieur le Président, chers collègues, je crois qu'il y a un accord assez unanime sur la nécessité de mettre en place la ZFE pour des raisons sanitaires.

Je trouve le débat plus intéressant qu'au début. En 2019, nous disions que la ZFE était indispensable pour des raisons sanitaires, mais impossible sans mesures sociales pour l'accompagner. Nos propos suscitaient l'incrédulité. Aujourd'hui, nous sommes tous d'accord. En effet, une ZFE sans mesures sociales pour accompagner sa mise en place ne fonctionnera pas.

Des questions sont posées, non seulement celle du contrôle, mais également celle de l'efficacité de la ZFE. Sur ce plan, nous émettons des propositions visant à alléger certains critères, afin que ce dispositif plus soutenable sur le plan social. C'est l'objectif du vœu que nous présentons, notamment s'agissant du freinage qui émet aussi des particules dans l'air.

Sur la question des aides, nous demandons que la Métropole augmente son budget, de la même manière que nous demandons à l'État d'augmenter plus fortement son aide.

Nous voterons le vœu déposé par les Verts. Nous vous présentons un vœu qui va dans ce sens.

Notre groupe s'abstiendra sur la délibération, parce que nous avons des difficultés à nous positionner sur ce qui est le mieux pour tordre le bras du gouvernement. J'entends les arguments des deux côtés. Dans la presse, j'ai été amené à parler de « bal des faux-culs » ; vous m'excuserez pour cette expression un peu triviale, mais c'est vrai que c'est un peu « le bal des faux-culs », entre celles et ceux qui affirment la mise en place d'une ZFE que nous savons inapplicable, celles et ceux qui repoussent sans cesse les délais, car ils craignent la réaction populaire, car ils refusent de prendre des mesures sociales. Nous sommes « le cul entre deux chaises », face à la nécessité de prendre des mesures sanitaires, parce que ce sont des hommes et des femmes qui meurent discrètement chaque année. C'est d'ailleurs pour cette raison que le sujet ne fait pas beaucoup réagir : quelque 6 000 à 7 000 personnes meurent – discrètement – à cause de la pollution de l'air. Enfin, des gens, par millions, souffriront socialement car il n'y aura pas d'alternative à leur voiture qui partira à la casse.

Nous nous abstiendrons. Nous voterons le vœu déposé par le groupe Écologique et les Verts. Nous vous invitons à voter notre vœu. Je crois que nous avons trouvé un consensus pour proposer des mesures qui rendent la mise en place de la ZFE plus acceptable socialement parlant et surtout, plus efficace.

M. OLLIER - Je confirme que nous sommes d'accord avec le vœu.

M. BOULARD - Je salue le travail de Daniel GUIRAUD, mon collègue Vice-président. Nous échangeons régulièrement avec les différents groupes politiques. Nous sommes tous d'accord avec l'objectif. Certains diront qu'il faut aller plus vite, qu'il y a urgence. Nous l'avons entendu dans cette assemblée. Nous sommes conscients de l'enjeu de santé publique, Ludovic TORO l'a également rappelé.

À quoi sert la ZFE ? Rappelons le contexte. L'ADEME indique que cette mesure permettrait de réduire les émissions de 12 %, notamment dans les zones les plus denses. C'est une mesure efficace pour réduire la pollution, il y en a d'autres. La ZFE n'est pas l'alpha et l'oméga, cependant il faut la mettre en œuvre. Les Maires de la Métropole du Grand Paris, sous votre impulsion, Monsieur le Président, s'y sont mis. Au départ, cela a été difficile. Puis, les 77 Maires de l'aire intra A86 ont pris un certain nombre de dispositions.

Vous parlez d'une mesure politique, c'est aussi une mesure pragmatique. Or nous devons être pragmatiques pour être crédibles vis-à-vis de nos habitants, des professionnels qui ont aussi des investissements à faire. Je vous rappelle que les dix communes les plus touchées par cette interdiction des véhicules Crit'Air 3 sont l'Île Saint-Denis, La Courneuve, Noisy-le-Sec, Bagnolet, Aubervilliers, Vitry-sur-Seine, Pantin, Villeneuve-la-Garenne, le Pré-Saint-Gervais et Montreuil. Sans mesure

d'acceptabilité sociale, que le gouvernement a bien du mal à mettre en œuvre, nous ne serons pas crédibles dans ces communes et bien au-delà, puisque vous avez bien compris que cela ne concernera pas seulement ces communes.

Cette ZFE doit être mise en place. Il n'y a jamais de bon calendrier, car il y aura toujours une élection à venir. Les Maires savent prendre des décisions. Le conseil de la Métropole du Grand Paris réunit des Maires responsables, pragmatiques et résolus à faire baisser la pollution sur leurs territoires.

Je salue cette délibération qui me semble équilibrée, qui garde l'objectif. Nous n'abandonnons rien avec cette délibération sur la ZFE. Je crois que c'est une bonne décision.

Nous avons un débat sur le calendrier, mais nous sommes unanimement d'accord avec les mesures que le gouvernement n'a pas mises en place. Nous ne sommes pas coresponsables. Nous sommes dans nos responsabilités de Maires. La responsabilité incombe au gouvernement, mais nous ne sommes pas coresponsables ; ce n'est pas vrai, les Maires ont pris leurs responsabilités pour appliquer la ZFE. Je voulais le rappeler.

M. OLLIER - Plus personne ne demandant la parole, je vais répondre. Je partage vos arguments, les uns, les autres, et surtout toi, cher Daniel. Vous avez raison.

Le problème est de savoir quelle est la juste décision que nous devons prendre et quelle est l'efficacité de l'action de la Métropole du Grand Paris. Pardonnez-moi, je vais certainement choquer certains d'entre vous, mais je ne suis pas dans la pétition d'intention. J'ai une expérience de près de 50 ans de vie politique, les pétitions d'intention n'ont jamais conduit à l'efficacité. Elles se sont bien souvent retournées contre celles et ceux qui les avaient produites, parce qu'elles n'ont abouti à rien.

En tant que Président de la Métropole, je me sens responsable des décisions qui peuvent être opérationnelles, que nous savons mettre en place et que nous avons les moyens de mettre en place. En revanche, je ne peux pas me sentir responsable d'une décision que je n'ai pas les moyens de mettre en place, parce que c'est une pétition d'intention.

Oui, nous avons l'intention de nous battre pour la santé, Monsieur TORO, vous avez raison. Mais si nous ne pouvons pas permettre aux gens les plus défavorisés d'acquérir des véhicules à moindres coûts, grâce à un prêt à taux zéro garanti, nous ne pourrions pas le faire. Tout à l'heure, Monsieur BELLIARD ou Monsieur MEUNIER a dit que la Métropole devait augmenter ses aides, elle n'en a pas les moyens à ce niveau. Seul l'État peut garantir le prêt à taux zéro. Or nous savons que les banques n'acceptent pas de prêter si le prêt et le prix ne sont pas garantis. Il est inutile de faire semblant de ne pas le savoir. Moi, je veux que nous aidions les catégories les plus défavorisées, c'est pourquoi le prêt à taux zéro doit être garanti. Daniel, c'est toi qui as fait avancer le prêt à taux zéro, un peu avec moi aussi. Au début, on nous a sorti un microcrédit, on s'est battu contre. Il faut savoir le parcours du combattant que nous menons depuis des années. Nous avons refusé le microcrédit, puis l'État a fini par accepter le prêt à taux zéro. Désormais, nous les faisons avancer vers la garantie et je pense que nous l'obtiendrons. Faut-il encore que nous l'obtenions, pour pouvoir enclencher les aides en direction des personnes qui en ont besoin.

C'est important pour moi. En tant que Président de la Métropole, je ne me sens pas capable de préconiser quelque chose qui ne peut pas être mis en place, parce que cela ne sert à rien.

À quoi cela sert de voter des pétitions d'intention et de dire « *On a l'intention de faire cela, mais on ne peut pas le faire, car on n'a pas les caméras pour les sanctions, ni le prêt à taux zéro garanti pour permettre aux plus défavorisés d'obtenir les crédits.* » ? Excusez-moi, je vais être brutal, mais à quoi cela sert ? Cela sert à créer de l'espoir dans la population, espoir que nous ne sommes pas capables de satisfaire et c'est nous qui prendrons le boomerang en pleine figure, en l'occurrence le président de la Métropole.

Je ne voudrais pas créer des ambitions dans la population, que je ne pourrais pas satisfaire avec des décisions que je pourrais vous proposer, parce que je ne peux rien vous proposer du tout, tant en ce qui concerne le CSA que le prêt à taux zéro.

Je ne suis pas contre ce que vous proposez, parce que vous avez raison, mais je suis président d'une organisation qui doit être responsable. Tout à l'heure, j'ai utilisé le concept de logique et de cartésien. Pardonnez-moi, je suis formé à la logique. Toujours dans mes responsabilités, j'ai pris des décisions par rapport à la logique et au bon sens des situations. Si je ne me sens pas capable de prendre une décision, je ne la prends pas, car une décision qui ne sert à rien n'est pas efficace.

Monsieur BELLARD, c'est très bien de dire que c'est très grave et je souscris à vos propos. Comme vous, je dis que c'est très grave, mais ce n'est pas de notre fait, et, tant que le gouvernement n'aura pas avancé, nous ne pourrons pas mettre en place notre ZFE et le retrait des Crit'Air 3.

Nous vous proposons d'être conformes à la loi. La loi prévoit le 1^{er} janvier 2025, c'est ce que je vous propose. Écoutez bien ce que je vais vous dire, avec la Première Ministre, avec les Ministres que je rencontre régulièrement pour discuter de tout cela, je vais forcer les feux pour que nous allions vers le prêt à taux zéro garanti et vers un CSA si possible anticipé, afin que nous n'attendions pas mi 2025 pour le mettre en place. Mais une ZFE sans sanction ne fonctionnera pas.

Tu as raison, Daniel, si les Ministres – qui ont donné rendez-vous au mois de septembre pour étudier l'excellent rapport de France urbaine, auquel je souscris – proposent de prendre une décision permettant d'accélérer le processus, je prends l'engagement de convoquer immédiatement un conseil métropolitain pour revoir le calendrier et anticiper. Si le gouvernement dit oui, nous le ferons. Mais je ne veux pas vous demander de le faire sans avoir la certitude que ce sera efficace. Pardonnez-moi, je ne sais pas faire autrement. Je souhaite donc que la délibération que nous proposons soit votée.

Nous allons maintenant étudier les amendements de nos collègues écologistes. La parole est à Anne de RUGY.

- Amendements n°12 et n°13 déposés par le groupe Écologiste, Social et Citoyen

Mme DE RUGY – Merci Monsieur le Président, je vais présenter les deux amendements dans une seule intervention.

En introduction, je voudrais dire trois choses auxquelles nous souscrivons et qu'il est important de rappeler.

Premièrement, il y a un impératif sanitaire extrêmement important. En tant qu'élue de la Ville de Bagnolet, nous avons l'un des points de pollution parmi les plus importants de la Métropole. Porte de Bagnolet, la moyenne annuelle de pollution de l'air par le dioxyde d'azote est huit fois supérieure au taux maximal recommandé par l'OMS, selon les seuils revus en 2021. La réduction de ces émissions de particules fines, sans parler de la baisse des émissions carbone, est donc un impératif sanitaire urgent.

Deuxièmement, concernant la question sociale, ces restrictions de circulation sont nécessaires, mais elles doivent être justes sur le plan social et pas seulement acceptables. Cette question sociale est assez subtile. Nous le savons, mais il n'est pas inutile de le rappeler, les ménages les plus précaires et les plus pauvres sont aussi ceux qui sont les moins équipés en véhicule motorisé. Le dernier rapport du Club des villes et territoires cyclables et marchables révèle que 44,6 % des ménages des quartiers politiques de la ville ne possèdent pas d'automobile contre seulement 18,5 % dans les autres quartiers en moyenne. C'est compréhensible, les ménages motorisés les plus pauvres sont aussi ceux qui ont les véhicules les plus anciens. Cela se traduit dans le classement des vignettes Crit'Air.

C'est en Seine-Saint-Denis que le taux de possession de véhicules Crit'Air 3 est le plus important. Il dépasse les 50 % dans deux villes de la Seine-Saint-Denis alors que le minimum est de 9 % dans la

Métropole du Grand Paris (pour un arrondissement du centre parisien). Donc, nous ne pouvons pas échapper à cette question sociale.

Troisièmement, la ZFE est loin d'être le seul outil pour faire face à ce double impératif sanitaire et social. D'une part, il faut une véritable transition des mobilités qui améliore les transports publics, afin de diminuer la dépendance à l'automobile, laquelle coûte particulièrement cher aux ménages les plus modestes. D'autre part, il faut réduire les distances parcourues, notamment les distances domicile/travail. C'est un élément important qui sera sans doute discuté indirectement lorsque nous parlerons du PMHH. Il faut donc construire des logements sociaux là où se trouvent les emplois et favoriser la mixité fonctionnelle ailleurs.

C'est une politique de long terme, sachant que la ZFE ne peut pas réduire à elle seule toutes les nuisances liées au trafic massif de l'automobile : congestion, insécurité routière, nuisances sonores, inégalités des mobilités et impact environnemental de la production automobile.

À court terme, nous pensons que la ZFE est un outil utile, si nous faisons en sorte qu'il soit efficace sur le plan écologique et juste sur le plan social.

M. OLLIER - S'il vous plaît.

Mme DE RUGY - Je suis la seule femme qui s'exprime sur les histoires de bagnoles, donc j'ai un petit peu de temps pour finir.

M. OLLIER - Cela n'a rien à voir avec le sexe, Madame, mais avec le temps.

Mme DE RUGY - Je sais que vous avez le sens de l'humour, donc je me permets de continuer.

J'en arrive à la présentation de nos deux amendements. Je précise que certains de nos amendements, que nous avons prévus pour la séance d'avril, ont été introduits dans la délibération et nous nous en réjouissons.

L'amendement n°12 propose d'introduire une période probatoire du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} janvier 2025, cela a été présenté tout à l'heure par Daniel GUIRAUD. Ce serait une période de verbalisation sans application des sanctions, une période de pédagogie, pour faire connaître la ZFE auprès de l'ensemble de la population de la Métropole.

L'amendement n°13 vise à ajouter trois éléments d'accompagnement, notamment social.

Le premier est la mention d'une concertation citoyenne poursuivant un double but : un but informatif d'abord, puisque nous savons que la ZFE est mal connue, un but délibératif ensuite, visant à construire ensemble l'acceptabilité sociale de la ZFE.

Le deuxième élément porte sur l'ajout de dérogations temporaires à la ZFE, en direction des petits rouleurs d'abord (qui serait à la fois écologique et sociale), en direction des travailleurs à horaires atypiques ensuite (comme l'ont fait d'autres métropoles).

Un troisième point demande à l'État de travailler les critères, en y ajoutant un critère de poids des véhicules qui serait plus juste et acceptable socialement parlant et plus écologique. Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci d'avoir présenté les deux amendements. Vous étiez dans la discussion générale au départ, pas dans les amendements. Et cela n'a rien à voir avec le sexe, Madame, mais avec le règlement intérieur que je suis obligé de faire appliquer.

L'amendement n°12 pose le problème évoqué par Daniel GUIRAUD tout à l'heure, il est en désaccord avec l'amendement que l'exécutif propose. Je m'en tiens à la délibération que je vous ai proposée et j'émetts un avis défavorable à cet amendement.

Merci d'avoir dit, Monsieur RAIFAUD, que nous avons pris en compte un certain nombre de vos propositions. C'est terrible avec certains groupes, nous n'en faisons jamais assez. Je pourrais dire la même chose de vous vis-à-vis de nous. Tous les efforts que nous avons faits nous ont conduits à

prendre en compte une partie de vos propositions, mais c'est comme si nous ne l'avions pas fait. Monsieur LECLERC, Monsieur BAUDRIER, nous avons travaillé sur un vœu commun que je vais défendre tout à l'heure. Cela a été constructif et je vous en remercie. Aujourd'hui, vous voulez revenir sur les principes fondamentaux que nous avons évoqués tout à l'heure.

A l'instant, la Métropole de Bordeaux, dont le Président est socialiste, vient de reporter la mise en place de sa ZFE au 1^{er} janvier 2025. C'est pour vous dire que cela partage les groupes, mais aussi les idées.

Je maintiens l'amendement que nous vous avons présenté et je suis défavorable à l'amendement n°12.

Je vous propose de passer au vote sur l'amendement n°12. L'exécutif émet un avis défavorable. Le scrutin est ouvert. *(Il est procédé au vote par voie électronique)*

Le scrutin est clos. Voici les résultats :

- Pour : 36,2 %
 - Contre : 63,8 %
 - Abstentions : 2
 - NPPV : 0
 - N'ont pas voté : 65.
- L'amendement n°12 est rejeté.**

Je mets maintenant aux voix l'amendement n°13. L'exécutif est contre. Le scrutin est ouvert. *(Il est procédé au vote par voie électronique)* Le scrutin est clos. Voici les résultats :

- Pour : 32,8 %
 - Contre : 67,2 %
 - Abstention : 1
 - NPPV : 0
 - N'ont pas voté : 73.
- L'amendement n°13 est rejeté.**

Merci pour ce débat qui a été très intéressant. Nous allons maintenant passer au vote de la délibération.

Monsieur TORO.

M. TORO - Monsieur le Président, je viens d'avoir une idée, puisque ce gouvernement ne veut pas de la ZFE...

M. OLLIER - On ne reprend pas le débat.

M. TORO - Non, j'ai une proposition à vous faire, Monsieur le Président, pour vous défendre, pour nous défendre. Vous parlez tous de la santé, prenons rendez-vous avec François BRAUN et allons le menacer pour mise en danger de la vie d'autrui. Vous verrez que les choses bougeront. Rencontrons Monsieur BRAUN, disons-lui que la santé étant primordiale, si rien ne bouge, nous l'attaquerons pour mise en danger de la vie d'autrui. Je l'ai déjà fait avec des Ministres.

M. OLLIER - Merci. Nous allons voter la délibération sur la ZFE, nous ne rouvrons pas le débat.

Nous passons au vote sur la délibération proposée par l'exécutif. J'y suis favorable, de même que l'exécutif. Le scrutin est ouvert. *(Il est procédé au vote par voie électronique.)*

Le scrutin est clos. Voici les résultats :

- Pour : 81,3 %
- Contre : 18,7 %
- Abstention : 11
- NPPV : 1

- N'ont pas voté : 73.
- La délibération est adoptée.**

❖ Transition écologique et énergétique

11. Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Grand Paris Climat » pour l'année 2023

Mme GUHL - Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Grand Paris Climat pour l'année 2023. Je vous rappelle que nous avons acté la création de l'association Grand Paris Climat lors de notre conseil métropolitain du 14 avril.

Le coût pour la Métropole s'élève à 250 000 €. Le budget prévisionnel de l'association pour l'année prochaine est de 500 000 €.

L'association Grand Paris Climat a pour objectif de soutenir la politique de la Métropole du Grand Paris en matière de lutte contre le dérèglement climatique, notamment de la rénovation thermique des bâtiments, en réunissant les huit ALEC des structures apparentées du périmètre métropolitain.

L'association poursuit plusieurs objectifs :

- accompagner les ALEC du périmètre métropolitain pour faciliter l'accès des ménages métropolitains au service public de proximité qu'elles assurent ;
- mutualiser des moyens et outils pour l'ensemble des ALEC ;
- développer des partenariats, notamment avec les professionnels de la rénovation ou le secteur bancaire, par exemple ;
- améliorer la capacité des acteurs métropolitains à dialoguer avec l'État. Ce sera très utile.

Voilà, en quelques mots, le contenu de cette délibération qui est la suite de celle votée au dernier conseil métropolitain. Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci, Madame la Présidente. Je tiens à remercier Yves CONTASSOT qui a énormément travaillé ce dossier et qui a été le fédérateur des 8 ALEC, qui nous ont permis d'arriver à ce résultat. Merci, chère Antoinette GUHL.

Je rappelle que les membres de cette association ne peuvent pas prendre part au vote, je vais les citer : Agnès TOURY, François BECHIEAU, Christophe NAJDOVSKI, Jean-Jacques GUILLET, Jérôme KARKULOWSKI, Shems EL KHALFAOUI, Denis CAHENZLI, Daniel GUIRAUD, Arnaud VEDIE, Fatoumata KONE, Jacques BAUDRIER, Jean-Christophe FROMANTIN, Vincent FRANCHI, Philippe LAURENT, Christiane BARODY-WEISS, Patrick CHAIMOVITCH, Aline de MARCILLAC, Rolin CRANOLY, Xavier LEMOINE et Philippe MONGES.

Nous passons au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas dans la salle et à distance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Mobilités douces

12. Plan vélo métropolitain - Attribution de subventions et approbation de conventions avec les Départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

M. BAUDRIER - Monsieur le Président, c'est une délibération importante, la plus importante que nous ayons jamais eu à voter en terme de subventions pour notre plan vélo. Pas moins de onze projets

d'aménagements cyclables seront financés pour un montant de plus de 4 M€, dont 2,6 M€ au titre du plan vélo métropolitain avec quatre projets à Paris, un projet à Saint-Ouen sur la RD 410, un autre à Bobigny et à Noisy-le-Sec sur la RD 933.

Un montant de 1,4 M€ est prévu pour financer cinq autres projets au titre des conventions de partenariat avec les départements. C'est le cas du très grand projet de la RD 120 à Vincennes et Saint-Mandé (un axe structurant) et de quatre projets en Seine-Saint-Denis : RD 1 à Saint-Ouen, RD 25 à Villetaneuse et Pierrefitte-sur-Seine, RD 30 à Neuilly-Plaisance et RD 115 à Pantin.

Plus de 4 M€ seront attribués à tous ces projets. Je remercie et félicite les services pour leur travail au sein des comités d'axes, car il a permis de faire avancer tous ces projets. Je me félicite du vote de la DM 1 qui a fait passer notre budget à 20 M€ pour le plan vélo. On accélère pour le vélo, il y a au moins des choses qui avancent positivement. C'est un sujet bien plus positif que celui que nous avons abordé précédemment sur la qualité de l'air. Merci à tous.

M. OLLIER - Merci à toi, parce que ce plan vélo métropolitain, nous te le devons beaucoup. Tu as accompli un travail énorme. Je remercie au passage notre ami BARNAUD qui y travaille aussi. Sincèrement, c'est du bon travail.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Biodiversité

13. Création de l'association « AgriParis Seine » et approbation des statuts

Mme KEITA - Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole du Grand Paris constitue un bassin de plus de 7 millions de consommateurs, mais dispose d'une empreinte alimentaire qui s'étend bien au-delà de ses limites territoriales, ce qui implique pour nous de travailler en coopération avec l'ensemble des acteurs et actrices du système alimentaire.

Nos coopérations historiques avec les villes de Paris, du Havre et Rouen, dans le cadre de l'entente Axe Seine, ainsi qu'avec Eau de Paris, le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et le nord de l'Yonne, se traduisent aujourd'hui par la création d'une association de coopération territoriale en matière d'alimentation appelée AgriParis Seine.

Les membres de cette association sont la Métropole du Grand Paris, la Métropole du Havre, la Métropole de Rouen, la Ville de Paris, le conseil départemental de Seine-Saint-Denis, le pôle d'équilibre territorial et rural du nord de l'Yonne, Eau de Paris.

Cette association de coopération territoriale vise à soutenir la structuration de filières agricoles et alimentaires durables sur le bassin de la Seine, notamment grâce au levier de la commande publique et de la restauration collective. L'objet de cette association sera :

- renforcer les liens et créer des espaces de dialogue et solidarité entre territoires urbains et ruraux ;
- mettre en lien les têtes de réseau du système alimentaire ;
- rechercher des cofinancements pour mener des projets répondant à ces objectifs ;
- piloter des projets multipartites et accompagner leurs membres dans la réponse à des appels à projets portés par des tiers ;
- valoriser aux échelles locale, nationale et européenne, des pratiques agricoles et alimentaires durables pour prendre position au sein des débats régionaux, nationaux et internationaux ;
- observer et partager les connaissances relatives aux systèmes alimentaires territoriaux ;

- analyser et cartographier les flux alimentaires, l'offre et la demande sur le territoire, en particulier celles de la restauration collective ;
- accompagner la structuration des filières, des bassins de production, des lieux de transformation, des outils logistiques, des opportunités foncières, des porteurs de projets, des besoins de ces acteurs, actrices pour se structurer.

Le budget prévisionnel de cette association s'élève à 330 000 € pour 2023. Le budget 2024 sera de 645 000 €.

Le 15 février 2022, le conseil métropolitain a créé l'entente Axe-Seine qui comporte treize membres, et approuvé la convention constitutive. Le 21 octobre 2022, nous avons également lancé la démarche d'élaboration du plan alimentaire.

Pour toutes ces raisons, il vous est demandé d'approuver la création d'AgriParis Seine et de ses statuts. Je vous remercie.

M. OLLIER - Merci Djénéba, pour ta passion et pour ton travail.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**

14. Approbation des systèmes d'endiguement de classe C de la Métropole du Grand Paris

M. BERRIOS - Monsieur le Président, nous continuons notre travail « gémapien » contre les risques d'inondation en recensant et en dressant un diagnostic de nos systèmes d'endiguement. Il s'agit d'approuver notre système d'endiguement de classe C. Nous devons le faire avant le 30 juin, nous avons dû repousser notre conseil métropolitain pour les raisons que chacun connaît, voilà pourquoi cette délibération arrive aujourd'hui.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de la situation engendrée par la réalisation de travaux d'ampleur, qui font l'objet d'un programme pluriannuel d'investissements. Le système d'endiguement de classe C suppose des travaux de très grande ampleur. Nous regrettons néanmoins que la gestion et le contrôle des ouvrages n'aient pas permis de maintenir l'efficacité de ces équipements. Il convient de rappeler, Monsieur le Président, que nous héritons d'un système d'endiguement pour le moins inefficace...

M. OLLIER - Détérioré.

M. BERRIOS - ... oui, détérioré, parce que vous êtes plus centriste que moi. *(Sourire)*

Il convient d'approuver les neuf systèmes d'endiguement de classe C qui sont définis dans cette délibération et qui concernent notamment les communes d'Asnières, Boulogne, Courbevoie, Gournay, Meudon, Noisy, Paris, Puteaux, Saint-Cloud, Sèvres et Suresnes. Il convient d'autoriser le Président à conduire l'ensemble des opérations nécessaires sur l'ensemble du dispositif qui est présenté.

Cette délibération importante marque la fin de ce diagnostic et des prises de possession d'un système d'endiguement classé de A à C. Il nous appartiendra maintenant d'investir probablement beaucoup, beaucoup, beaucoup d'argent pour protéger efficacement les métropolitains de nos rivières et de notre fleuve.

M. OLLIER - Merci de vous en occuper, Monsieur le Président.

La commission Biodiversité présidée par Philippe GAUDIN a donné un avis favorable à l'unanimité.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Partenariats stratégiques**

15. Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Ile-de-France - Convention cadre triennale et convention annuelle d'application 2023-2024

M. BOULARD - Monsieur le Président, je présente cette délibération au nom de Monsieur André SANTINI, Vice-président chargé de la Stratégie économique.

C'est une convention-cadre triennale 2023-2026 avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Ile-de-France pour un montant de 160 000 €. Elle a été adoptée au conseil métropolitain l'année dernière.

Cette convention porte sur la revitalisation et le développement des centres-villes vivants qui ont été présentés tout à l'heure par Marie-Christine SEGUI. Sont prévues un certain nombre de mesures, j'en citerai quelques-unes : le développement du produire en ville, l'animation d'un réseau de boutiques éphémères, l'accompagnement des artisans dans le cadre de la ZFE, l'accompagnement du déploiement des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, ainsi que des sujets touchant à la nouvelle logistique urbaine et métropolitaine, chère à Jean-Michel GENESTIER notamment.

Pour la période 2023, 2024, des sujets plus particuliers seront mis en œuvre, notamment l'animation du réseau des managers métropolitains de centres-villes, ainsi que le développement d'un immobilier d'entreprises artisanales, commerciales et innovant à travers un programme pour les tiers-lieux.

La commission présidée par Pierre RABADAN a rendu un avis favorable le 13 juin dernier.

M. OLLIER - Merci, je vois qu'il n'y a pas de question.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Développement économique et attractivité**

16. Paris & Co - Avenant aux conventions d'objectifs et de financement et de participation au déploiement du programme Quartiers Métropolitains d'Innovation

M. BOULARD - Il s'agit d'un avenant avec Paris & Co aux conventions d'objectifs, de financement et de participation au déploiement du programme Quartiers Métropolitains d'Innovation, dont vous avez entendu parler, qui est un succès. Je remercie les Maires qui se sont mobilisés pour présenter des candidatures. Nous n'avons pas pu retenir toutes les candidatures, nous en avons retenu quatre : Aulnay-sous-Bois, Meudon, Noisy-le-Grand et Sceaux.

Il n'y avait que trois communes prévues. Je vous remercie de votre écoute. Au regard de la qualité des dossiers de candidature présentés par les Maires, nous avons élargi à une quatrième commune. Cet avenant ajoute une subvention supplémentaire afin que notre opérateur Paris & Co, dont je salue le travail des équipes, puisse accompagner cette quatrième commune. C'est un avenant pour financer la solution à hauteur de 100 000 €.

La commission présidée par Dominique BAILLY a rendu un avis favorable.

M. OLLIER - Merci beaucoup. Merci également à Pierre-Henri DEBALLON, le Président de Paris & CO.

Je signale que Djénéba KEITA, Karine FRANCKET, Pénélope KOMITES, Geoffroy BOULARD, Pierre RABADAN, Émile MEUNIER, Éric LEJOINDRE, Jérôme COUMET et Karim BOUAMRANE ne peuvent pas prendre part au vote car ils sont membres de l'association.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Désignations

17. Désignations des représentants de la Métropole au sein de divers organismes extérieurs

M. BOULARD - Sont proposées les désignations suivantes :

- Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle : Georges MOTHRON, Maire d'Argenteuil, en tant que suppléant ;
- Commission consultative de l'environnement de l'aéroport Paris-Le Bourget : Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne (titulaire), Patrice LECLERC, Maire de Gennevilliers, Jean-Baptiste BORSALI, Maire du Bourget (suppléants). Le troisième suppléant restant à désigner ;
- Association Grand Paris Climat : Jean-Noël AQUA (titulaire) pour représenter Paris ;
- Jury de sélection des appels à projets de logistique urbaine fluviale de l'Axe Seine, sur laquelle la Métropole est engagée : Jean-Michel GENESTIER, Conseiller délégué, pour représenter la Métropole ;
- Association AgriParis Seine : Djénéba KEITA (titulaire) et Antoinette GUHL (suppléante) ;
- Comité syndical du syndicat mixte de la Cité de la Gastronomie Paris Rungis et de son quartier : Françoise LECOUFLE, Maire de Limeil-Brévannes, en remplacement de Marie-Christine SEGUI ;
- Société d'économie mixte Foncière Centres-villes vivants : vous êtes titulaire, Monsieur le Président, ainsi que six autres au titre du conseil d'administration : Marie-Christine SEGUI, Hervé CHEVREAU, Philippe LAURENT, Jean-Luc LAURENT, Virginie DASPET, Olivier SARRABEYROUSE.

Ces désignations ont fait l'objet d'une concertation avec les groupes politiques.

M. OLLIER - Merci pour l'excellent travail qui a été fait par notre ami CESARI et merci aux Présidents des groupes.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vais maintenant faire voter un paquet de délibérations qui, avec l'accord des Présidents de groupes, ne feront pas l'objet d'une présentation de la part des rapporteurs. Si quelqu'un souhaite intervenir, qu'il lève la main et je lui donnerai la parole.

❖ Partenariats stratégiques

18. Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) - Renouvellement de la convention cadre pour la période 2023-2025 et approbation de la convention d'application pour 2023

M. OLLIER - Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19. Institut Paris Région (IPR) - Approbation de la convention d'application pour 2023

M. OLLIER - Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20. Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France - Avenants à la convention-cadre et à la convention opérationnelle d'application 2022-2023

M. OLLIER - Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Finances**

21. Budget principal - Création d'un secteur distinct pour la chaufferie de la Plaine-Saulnier

M. OLLIER - Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22. Convention avec la Ville de Paris relative au versement d'une dotation d'équilibre exceptionnelle en 2023

M. OLLIER - C'est le versement d'une dotation d'équilibre pour Paris 2023 dans le cadre d'une convention avec la Ville de Paris, pour un montant de 7,2 M€.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Habitat**

23. Attribution de subventions pour l'élaboration des plans de sauvegarde des copropriétés « Justice » et « Descartes » au Blanc-Mesnil

M. OLLIER - Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Axe Seine**

24. Nouvelles adhésions à l'entente Axe Seine

M. OLLIER - J'avais demandé que nous acceptions tous les EPCI qui se trouvent sur le long de l'Axe Seine, de Paris jusqu'au Havre. Des progrès énormes sont faits. Trois nouveaux EPCI ont formulé leur demande d'adhésion : la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, présidée par François de MAZIERES, la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine, présidée par Pierre FOND, la communauté de communes du Vexin - Val de Seine, présidée par Jean-François RENARD.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Mobilités douces**

25. Vélib'Métropole - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de financement et de suivi avec le Syndicat Mixte Autolib'Vélib'Métropole

M. OLLIER - C'est du classique. Je ne participerai pas au vote, pas plus que Sylvain RAIFAUD, Djénéba KEITA, Christophe NAJDOVSKI et Jean-Pierre BARNAUD.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Biodiversité**

26. Approbation de la 2^{ème} édition de l'appel à projets « Nature 2050 » - Conventions de financement

M. OLLIER - Notre collègue, Antoinette GUHL, s'occupe de ce grand sujet.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Développement économique et attractivité**

27. SOGARIS - Accord préalable à une prise de participation indirecte dans une société

M. OLLIER - Monsieur GENESTIER ne prendra pas part au vote. C'est quelque chose de classique, l'entrée de la Métropole du Grand Paris au capital de la SOGARIS à hauteur de 10 M€.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ **Administration générale et Ressources Humaines**

28. Modification du tableau des emplois

M. OLLIER – C'est notre collègue Manuel AESCHLIMANN qui s'en occupe. Il s'agit de l'élargissement du cadre d'emploi pour deux postes existants, la suppression et la création d'un poste de façon corrélative. Le tableau des emplois est toujours à 191 postes pour 183,8 ETP.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci, Manuel, pour le travail que tu accomplis, parce que c'est ingrat et difficile.

29. Évolution du télétravail

M. OLLIER - Il s'agit de prévoir la suppression des formules « fixe » et « flottant » au profit d'une enveloppe mensuelle unique d'une quotité maximale de huit jours flottants, l'autorisation de télétravailler jusqu'à deux jours par semaine, la suppression de l'ancienneté de service de six mois et la suppression des jours de présence obligatoire (mardi et jeudi), enfin la possibilité de neutraliser un ou plusieurs jours par direction, voire par service. Ce nouveau système entrera en vigueur le 1^{er} septembre prochain.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

30. Évolution du régime indemnitaire des agents

M. OLLIER - Il n'y a pas de difficulté. Il est défini au regard des principes de parité en miroir de la fonction publique d'État. Il convient donc d'adapter notre dispositif en nous référant au nouveau plafond prévu par l'État.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

❖ Vœux

• **Vœu n° 1 déposé par le groupe Front de Gauche relatif à la réforme du dispositif « Métropole roule propre »**

M. OLLIER - La parole est à Jacques BAUDRIER.

M. BAUDRIER - C'est en lien avec le débat que nous avons eu sur la ZFE. Je m'associe à tous les autres orateurs pour rappeler combien ce sujet est dramatique. C'est un problème de santé publique absolument majeur et monstrueux. Il faut donc agir.

Au vu de la procrastination de l'État, qui a été dénoncée à juste titre par tous les orateurs, il s'agit que la Métropole montre l'exemple et mette la pression sur l'État en faisant évoluer son dispositif « Métropole roule propre », afin d'appeler une évolution de la prime à la conversion dans le cadre du budget 2024 et ainsi, permettre très concrètement que des véhicules soient remplacés et que la pollution de l'air baisse de manière importante.

En lien avec les recommandations de France urbaine, nous proposons un élargissement de l'assiette des ménages éligibles à la subvention.

Nous proposons également d'ouvrir les subventions aux véhicules d'occasion Crit'Air 1. C'est très important. Pour l'instant, l'essentiel des véhicules qui peuvent être achetés sont des véhicules électriques, dont le prix est très onéreux, ce qui limite drastiquement la capacité de transformer le parc, en particulier pour les catégories les plus populaires. Cette ouverture des subventions est donc très importante.

Je citerai deux autres aspects également très importants.

D'une part, nous souhaitons que soient discriminés plus fortement que dans le dispositif actuel « Métropole roule propre » les véhicules les plus lourds et les plus chers dans l'attribution de la subvention. D'autre part, nous souhaitons que les véhicules soient également discriminés suivant leur lieu de production. Malheureusement, si ce dispositif se développe, nous risquons de nous retrouver à devoir financer un nombre important de véhicules fabriqués dans des pays qui utilisent massivement du charbon. De fait, nous nous retrouverions à subventionner la construction de centrales à charbon, ce qui serait un problème. Nous subventionnerions de moins en moins de véhicules produits dans des pays au mix énergétique vertueux, par exemple la France. Ce serait tout de même caricatural.

Nous proposons d'utiliser l'intensité carbone du PIB, qui est un critère reconnu par l'Agence internationale de l'énergie. Un certain nombre d'autres critères sont plus ou moins tendancieux et peuvent être détournés. Celui-là ne l'est pas et il est validé sur le plan international.

L'idée est qu'un rapport allant dans le sens de ces évolutions soit présenté au conseil métropolitain avant la fin 2023, pour faire évoluer notre dispositif, étendre son éligibilité à un plus grand nombre de ménages, le restreindre aux véhicules les moins polluants parce que les moins lourds d'une part, aux véhicules fabriqués dans des lieux de production plus vertueux pour l'environnement d'autre part. La

production des véhicules représentant une part très conséquente des émissions de gaz à effet de serre, elle ne doit pas être négligée.

En lien avec le débat sur les moteurs et les freins, nous proposons que la Métropole s'engage à participer aux travaux engagés par l'État en vue de l'homologation des systèmes d'aspiration des particules de freins. Les particules fines représentent l'essentiel de la problématique de santé publique liée aux véhicules, 40 % sont émises par les moteurs ; ce sont bien celles que vise la ZFE. Par ailleurs, 40 % sont émises par le freinage. Or rien n'est fait en la matière, y compris dans le cadre des ZFE actuelles. Il existe des dispositifs, qui ont été testés par la Ville de Paris et par d'autres collectivités, permettant l'aspiration des particules de freinage. Cela coûte 150 € sur une voiture neuve, 500 € à 600 € sur une voiture qui roule déjà. La généralisation de ce système d'aspiration des particules permettrait d'améliorer de façon très importante la qualité de l'air, pour un coût modique et pour une meilleure acceptabilité.

C'est la première fois que la Métropole s'engage dans ce sujet qui nous semble essentiel.

Enfin, nous souhaitons que l'État soit interpellé sur la nécessité non seulement de réformer le règlement d'aide à l'achat d'un véhicule propre, mais également de prévoir des moyens bien plus conséquents. Cela fait écho aux interventions lors de notre débat sur la ZFE.

Je tiens à remercier l'exécutif et le Président. De notre point de vue, ce sont des évolutions majeures. Ce vœu va nous permettre de ne pas procrastiner et d'agir dans un sens très positif. Nous serons donc très heureux de l'adoption de ce vœu, nous le serons encore plus quand la délibération qui le mettra en œuvre sera adoptée lors d'un prochain conseil métropolitain. En tout cas, ce signal est très important pour notre groupe.

M. OLLIER - Merci. Pardonnez-moi de vous demander d'être bref, il est 13 heures 15 et on me demande d'arrêter le conseil. Les arguments les plus courts sont parfois les plus percutants, d'autant plus que nous sommes favorables à votre vœu, Monsieur BAUDRIER.

Monsieur RAIFAUD, puis Monsieur GONZALES.

M. RAIFAUD - Merci, Monsieur le Président. Notre groupe s'associe à ce vœu qui porte sur des éléments importants, lesquels résonnent avec le rapport qui a été rendu la semaine dernière par l'association Respire, la Fabrique des Mobilités, Clean Cities Campaign, sur la prise en compte des véhicules d'occasion et du poids des véhicules. Certaines collectivités le prennent en compte avec les stationnements. Il n'est pas normal qu'un véhicule de deux tonnes bénéficie des subventions de la Métropole.

M. OLLIER - J'ai compris que vous étiez favorable à ce vœu, Monsieur RAIFAUD. Monsieur GONZALES, vous l'êtes également ?

M. GONZALES - Oui. Je salue le travail de réécriture constructive qui nous permet de nous retrouver autour de ce vœu. Merci.

M. OLLIER - Le travail de réécriture constructive est lié au fait qu'il y avait au départ une injonction très forte pour la Métropole, que l'exécutif ne pouvait pas accepter. Messieurs BAUDRIER et LECLERC ont accepté de la revoir. Le Préfet MOURIER est intervenu dans la rédaction, je l'en remercie. C'est vrai que le cheminement nous conduit à être tous d'accord sur ce vœu. J'espère que ce sera unanime.

Monsieur TORO.

M. TORO - Merci. Vous avez abordé un point très important : les microparticules. Plus elles sont petites, plus elles pénètrent dans l'organisme et plus elles atteignent les artères.

M. OLLIER - Merci Docteur.

M. TORO - Attendez, c'est important. Aujourd'hui, des prélèvements sur les cordons ombilicaux montrent qu'ils sont blindés de microparticules. C'est tout l'intérêt d'aspirer les particules, parce que les filtres dans les véhicules ne seront pas suffisants.

M. OLLIER - Merci de cet éclairage médical, Monsieur le Docteur TORO.

Je répète que l'exécutif est favorable à ce vœu. Aucun Président n'a été contre jusqu'à présent.

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Le vœu n°1 est adopté à l'unanimité.

• **Vœu n° 2 déposé par le groupe Écologiste, Social et Citoyen relatif au déploiement de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) et au désengagement de l'État**

M. RAIFAUD - Je vais présenter rapidement ce vœu, parce que nous avons eu la discussion.

J'ai entendu les arguments énoncés par Ludovic TORO, notamment sur la responsabilité de l'État et sa procrastination depuis plusieurs années, sur la question des ZFE comme sur la question de la qualité de l'air. L'État a été condamné à plusieurs reprises sur cette question. Tout notre débat, ce matin, était de savoir si nous pouvions maintenir le calendrier alors que l'État ne fait rien pour aider la Métropole, que ce soit sur les prêts à taux zéro ou sur le contrôle sanction automatisé.

Notre vœu vise à mettre tout cela en cohérence, à dire que la Métropole ne peut pas se satisfaire de la manière dont l'État traite la question et va engager un recours contre l'État sur la qualité de l'air. C'est aussi une manière de faire porter les responsabilités au bon endroit.

M. OLLIER - Les intentions sont bonnes, mais les moyens ne sont pas au niveau des intentions, voilà pourquoi je suis contre ce vœu. Vous dites que la Métropole initie un recours, c'est-à-dire qu'elle prend l'initiative d'un recours collectif ouvert aux associations et aux citoyens de la Métropole contre l'État pour inaction et mise en danger de la vie d'autrui.

Je vous signale que la mise en danger de la vie d'autrui est une récrimination pénale avec, pour résultat, sept ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende. Vous passez d'une intention logique et crédible sur la santé à une incrimination pénale. Je ne peux pas vous suivre sur ce terrain, quelles que soient vos bonnes intentions.

Donc, l'exécutif est contre ce vœu, malgré les bonnes intentions qu'il sous-tend, Monsieur RAIFAUD.

Je le mets aux voix. Qui est pour ? (15 voix) Qui est contre ? (27 voix)

Le vœu n°2 est rejeté à l'unanimité.

Merci de cette bonne volonté commune. Notre conseil est terminé.

Je vous invite à un moment de convivialité à l'occasion du départ de notre regrettée Valérie LENAIN. Nous allons la remercier pour tout le travail qu'elle a fait pour notre SCoT notamment, qui a été approuvé à 96 %. Bravo, Valérie.

(La séance est levée à 13 heures 20.)

Etaient présents :

AESCHLIMANN Manuel, AMIABLE Marie-Hélène, ASENSI François, ASLANGUL Charles, AZZAZ Nadège, BAGUET Pierre-Christophe, BAILLY Dominique, BAUDRIER Jacques, BECHIEAU François, BEDU Vincent, BELHOMME Jacqueline, BELLARD David, BENETEAU Sébastien, BENISTI Jacques-Alain, BERRIOS Sylvain, BESSIS Aline, BLANCHET Stéphane, BONTINCK Katy, BOULARD Geoffroy, BOURDIER-CHAREF

Angelina, BOUYSSOU Philippe, BOYE Alphonse, CAHENZLI Denis, CAREL Pierre-Olivier, CARRERE-GEE Marie-Claire, CARVOUNAS Luc, CHARBONNIER Régis, CHAVANON Marie, CHEVALIER Catherine, CORDEBARD Alexandra, COUMET Jérôme, COURTOIS Daniel-Georges, CRANOLY Rolin, DALLIER Philippe, DAUMIN Stéphanie, DE COMARMOND Hélène, DE LARMINAT Ségolène, DE MARCILLAC Aline, DE RUGY Anne, DELL'AGNOLA Richard, DEROUARD Clotilde, D'HAUTESERRE Jeanne, DIDIER François-Marie, DOSNE Olivier, DOUET Patrick, DOUSSET Didier, DULERMO Sébastien, EL KHALFAOUI Shems, FAURE-SOULET Jean-Paul, FOURCADE Michel, FRANCHI Vincent, GAUDIN Philippe, GENESTIER Jean-Michel, GESELL Quentin, GICQUEL Hervé, GONZALES Didier, GOUJON Philippe, GREGOIRE Emmanuel, GROUSSEAU Jean-Jacques, GUHL Antoinette, GUIRAUD Daniel, HERVE Stephen, JACQUELINE-COLAS Véronique, JARRY Patrick, JEANNE Laurent, JEMNI Halima, KARKULOWSKI Jérôme, KEITA Djénéba, KOUASSI Johanne, LAFON Laurent, LALLIER Nathalie, LAURENT Jean-Luc, LAVARDE Christine, LECLERC Patrice, LECOQ Jean-Pierre, LEJOINDRE Eric, LEPRETRE Michel, LEYDIER Anne-Gaëlle, LIMOGE Marie-Pierre, LOUAP Pascal, MADEC Roger, MALLO Benjamin, MANGIN Anthony, MARCILLAUD Bruno, MAROUN Séverine, MARTIN Pierre-Yves, MARTIN Xavière, MATMATI Sinda, MENTRE Gilles, MESSAS Emmanuel, MEUNIER Emile, MONTANDON Valérie, MOTHRON Georges, NAJDOVSKI Christophe, NGIMBOUS BATJOM Thérèse, NIZARD Isabelle, OLLIER Patrick, PANETTA Tonino, PARISET Marion, PECCOLO Hélène, PEREZ Karina, PETIT Carine, QUILLERY Christine, RABADAN Pierre, RAIFAUD Sylvain, RÉMY-LELEU Raphaëlle, REVILLON Yves, SACK Pierre, SADI Abdel, SAMAKE Hamidou, SANTINI André, SARRABEYROUSE Olivier, SCHLEGEL Eric, SEGUI Marie-Christine, SIMON-DECK Sylvie, SOUYRIS Anne, THIROUX Aurore, TORANIAN Anouch, TORDJMAN Patricia, TORO Ludovic, TOURY Agnès, VAUGLIN François, VEDIE Arnaud, VERMILLET Brigitte, WEIL Ariel, WEIL Julien, YAVUZ Métin

Etaient représentés :

AMOZIGH Joëlle par BOURDIER-CHAREF Angelina, BAGE Jinny par TORDJMAN Patricia, BALAGE EL MARIKY Léa par SOUYRIS Anne, BARNAUD Jean-Pierre par LAFON Laurent, BARODY-WEISS Christiane par MARTIN Xavière, BAS Benoît par GICQUEL Hervé, BENEDIC Fabien par KOUASSI Johanne, BERTHOUT Florence par COURTOIS Daniel-Georges, BESSAC Patrice par KEITA Djénéba, BIDARD Hélène par BAUDRIER Jacques, BORSALI Jean-Baptiste par CAHENZLI Denis (à partir de 12h30), BOUAMRANE Karim par GUIRAUD Daniel, BLUTEAU Jean-Michel par BENISTI Jacques-Alain, BROSSAT Ian par LECLERC Patrice, BUCAILLE Véronique par MENTRE Gilles, CAMBON Christian par YAVUZ Metin, CARREZ Gilles par MARCILLAUD Bruno, CATHALA Laurent par SIMON-DECK Sylvie, CESARI Eric par GONZALES Didier, CHAIMOVITCH Patrick par PECCOLO Hélène, CHEVREAU Hervé par DIDIER François-Marie, CIUNTU Marie-Carole par DELL'AGNOLA Richard (à partir de 10h38), DAGNAUD François par TORANIAN Anouch, DASPET Virginie par RAIFAUD Sylvain, DATI Rachida par LECOQ Jean-Pierre, DE LA RONCIERE Grégoire par LAVARDE Christine, DECHY François par DE RUGY Anne (à partir de 11h24), DEMUYNCK Christian par MONTANDON Valérie, DONATH Patrick par LAURENT Philippe, EVREN Agnès par GOUJON Philippe, FARCY Patrick par BOYE Alphonse, FEMEL Yvan par LALLIER Nathalie, FRANCLLET Karine par SACK Pierre, GAUTRAIS Jean-Philippe par DAUMIN Stéphanie, GRILLON Eric par D'HAUTESERRE Jeanne, HERBILLON Michel par DOSNE Olivier, HIDALGO Anne par GREGOIRE Emmanuel, JUVIN Philippe par VEDIE Arnaud, KERN Bertrand par FOURCADE Michel, KLEIN Olivier par OLLIER Patrick, KOMITES Pénélope par CORDEBARD Alexandra, KONE Fatoumata par GUHL Antoinette, LARGHERO Denis par SANTINI André, LAURENT Philippe par MANGIN Laurent (à partir de 11h57), LECOUFLE Françoise par KARKULOWSKI Jérôme, LEMOINE Xavier par CHEVALIER Catherine, MARSIGNY Brigitte par BESSIS Aline, MARTIN Jacques JP par JEANNE Laurent, MEIGNEN Thierry par BOULARD Geoffroy, MONGES Philippe par MEUNIER Emile, MUZEAU Rémi par CRANOLY Rolin, PELAIN Pascal par TORO Ludovic, PEMEZEC Philippe par VERMILLET Brigitte, POUX Gilles par SARRABEYROUSE Olivier, SAUERBACH Laurent par BENETEAU Sébastien, SEMELLE Jacques-Henri par DEROUARD Clotilde, SENANT Jean-Yves par QUILLERY Christine, SIFFREDI Georges par MOTHRON Georges, SOW Fatoumata par RABADAN Pierre (à partir de 11h30) SZPINER Francis par NIZARD Isabelle, THOREAU Yves par HERVE Stephen

Etaient absents excusés :

AQUA Jean-Noël, BOUTEILLE Monique, DRAI Carole, FROMANTIN Jean-Christophe, GUILLET Jean-Jacques, NOWAK Mélanie, VASTEL Laurent, VERON Aurélien

Etaient absents :

BARON Laurent, BONNET-OULALDJ Nicolas, BOUDY Guillaume, EXCELLENT Dieunor, GABELOTAUD Afaf, LENGEREAU Etienne, PLIEZ Eric, RUSSIER Laurent, TAIBI Azzédine, VALIER France-Lise, VALLETON Martine, VEYRUNES-LEGRAIN Cécile



Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER

Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison